

LO PUBLIAIRE



N° 95 Octobre 2009

Des observateurs nous préviennent que cet été est l'un des plus chaud, depuis 1950. Que la crise mondiale est plus forte que celle de 1939. Que le taux de chômage ne cesse de progresser et pourrait atteindre des sommets jamais vus.

2009, est donc l'année des records. Les chefs d'états veulent assainir l'atmosphère financier, réguler les salaires des banquiers, trouver de l'argent sans augmenter les impôts, augmenter les factures sans toucher au pouvoir d'achat, 2009, est l'année de tous les records...!

Lo Publiaire survole ces évènements sans les négliger, il vous parlera plutôt du quotidien qui malheureusement ne détient aucun record...!

Le N° 94, vous avez remarqué de nombreux comptes rendus de conseils municipaux, assez longs, c'étaient les votes des budgets... Ces comptes rendus sont des éléments essentiels d'information de tous nos lecteurs, de chacun de nos villages et surtout pour ceux qui vivent ailleurs, ils démontrent le travail acharné de nos élus, en concertation, en parfaite union sous la tutelle de la Communauté de Communes.

Le nombre de nos articles ne varie pas, nous essayons de vous distraire et de vous informer. Nous prenons à la lettre les remarques que vous nous faites parvenir. Nous dégustons avec délectation vos compliments. Nous continuerons ensemble cette route, avec toujours ce plaisir partagé qui nous enchante et qui demeure notre devise...

<i>Editorial</i>	2
<i>La Lyre</i>	3
<i>La place du Pré</i>	3
<i>Le café du matin, la partie de pétanque de l'après midi</i>	4
<i>Une histoire "canine"</i>	6
<i>Mots croisés</i>	7
<i>Du passé vers l'avenir</i>	8
<i>En quête d'école</i>	10
<i>Plein les yeux</i>	12
<i>Le coin du sourire</i>	13
<i>L'ouverture de la chasse</i>	13
<i>Une fête éblouissante</i>	14
<i>Parents, laissez vos enfants s'ennuyer !</i>	15
<i>Propriété privée !</i>	16
<i>Pèlerinage à Notre Dame du Suc</i>	16
<i>Petit déjeuner et goûter</i>	17
<i>Les comptes rendus des conseils</i>	18
<i>Nouvelles brèves</i>	30
<i>Etat civil</i>	31
<i>Souvenir</i>	32

Page de couverture
« Ruelle Agonès village »
Photo T. CELIE

*Reproduction interdite de tout ou partie de texte,
sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal
"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"*

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonès, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- *Président : Jacques DEFLEUR*
- *Composition : Thierry CELIE*
- *Rédac. : Signataires des articles*

Prochaine parution
N° 96 Janvier 2010

«Notre école de musique est en danger », c'était l'intitulé de la convocation à une assemblée générale, le jeudi 10 septembre à 20 heures dans le bâtiment de la bibliothèque municipale à l'école de musique. L'ordre du jour était « renouvellement du bureau ou dissolution ».

Certaines personnes ont été interpellées par cet appel de détresse et sont venues assister à cette réunion, très importante à leurs yeux.

Mme Andréa WATTEAU, la présidente 2008/2009, venait de démissionner pour raison de santé ainsi que deux membres éminents du bureau, pour raison de santé ou personnelle. Quand on connaît toutes les difficultés pour trouver des bénévoles, il est compréhensible qu'un sentiment de découragement envahisse ceux qui restent quand de tels événements surviennent. Il fallait donc mobiliser les volontés et procéder à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. A 20 heures 15, Mme Marie-Hélène DESCAMPS, professeur d'école à l'école publique du Thaurac, secrétaire du bureau de l'école de musique sortante, elle énumère les différentes manifestations de l'année 2008, qui ont toutes été couronnées de succès. Elle confirme toutes les

activités pour 2009/2010, les cours d'éveil musical, les cours de solfège, d'instruments et de chants... Mme Hélène SIEGWALD, directrice de l'école publique du Thaurac, présidente de 2001 à 2008, a bien voulu assurer l'intérim et présenter les comptes 2008/2009. Elle accepte de faire partie du nouveau bureau prouvant ainsi tout l'intérêt qu'elle porte à cette association, son expérience et son dynamisme seront des plus appréciés. Elle mettait l'accent sur l'excellent travail de Mme Andréa WATTEAU et regrette qu'elle ne puisse pas poursuivre ce qu'elle avait entrepris. Elle traçait la feuille de route, demande de subventions, les inscriptions pour la nouvelle année qui débutera dernière semaine de septembre, organiser le planning des professeurs suivant le nombre d'élèves, une quarantaine pour l'année précédente. M. Jean Charles RICOME, renouvelait avec enthousiasme sa participation pour 2009/2010. M. Patrick TRICOU, maire d'Agonès, acceptait de faire parti du bureau, M. Guy MENDES, conseiller municipal et président de l'O.M.S.C, exprimait son attachement à cette association et formulait son soulagement pour toutes ces prises de positions positives en faveur de cette association qui se dirige vers

un avenir serein où les projets sont en place et chacun avec son emploi du temps veillera à ce qu'ils aboutissent.

M. Slim NOUR-EDDINE, qui travaille à l'Opéra de Montpellier a proposé de faire parti du conseil d'administration, ses contacts avec le milieu artistique et musical seront des plus utiles et surtout son intérêt pour la culture dans son ensemble en font une recrue des plus importantes pour l'association.

Ce départ plein d'allant est de bon augure. Le nouveau conseil d'administration, élu, se présente ainsi Mme Anne FINCOEUR, M. Slim NOUR-EDDINE, Mme Marie Hélène DESCAMPS, Mme Sylvie COULET, M. Patrick TRICOU, Mme Hélène SUEGWALD,

M. Jean Charles RICOME.

Cette épreuve a resserré les liens entre tous les membres du bureau, a sensibilisé chacun d'entre eux dans le rôle qu'il doit tenir. Et j'espère que tous ceux qui liront cet article mesureront toutes les difficultés des associations quand l'un des leurs est obligé d'interrompre ses activités. Je renouvelle toute mon admiration et toute ma reconnaissance envers tous ces bénévoles qui donnent de leur temps et de leur cœur pour les autres.

Jacques DEFLEUR

La place du Pré, cet été ...

Le dernier endroit où l'on sort ses chaises devant sa porte...

Durant tout l'été, tous les soirs, vers 17 heures, je descendais, place du Pré. J'y retrouvais quelques voisins qui s'étaient réunis, sous l'ombrage du mûrier platane, à la fraîcheur de la rivière. Les discussions, sur le village, sur les souvenirs

d'enfance, sur les anciens qui viennent de nous quitter, sur les enfants, tout y passe, sans jamais de méchanceté, avec notre boute-en-train de Paris, qui avec son langage fleuri, son imagination débordante, sait raconter et donner de la vie aux choses les plus simples. Cinq ou six, tous les soirs, sur des fauteuils

gentiment prêtés par un couple habitant place du Pré. Des passants s'arrêtaient, participaient aux discussions.

L'été est fini, vivement l'an prochain que nous nous retrouvions avec la même gaieté...

Elisabeth DEFLEUR

Le café du matin, la partie de pétanque de l'après midi.

Jacques DEFLEUR

Il y a bien longtemps que je ne me suis pas entretenu avec vous, plaisir que j'espère partagé. Ce n'est pas devant l'âtre de la cheminée, à la lumière des braises rougeoyantes du bois sec qui se tord sous les flammes en crépitant, ce n'est pas sous la chaleur lourde du soleil de cet été.

mérite le respect, il s'ensuit un cafouillage, chacun voulant donner sa version.

Les sujets ne manquent pas :

« Peut-on participer au Tour de France sans se doper ? »

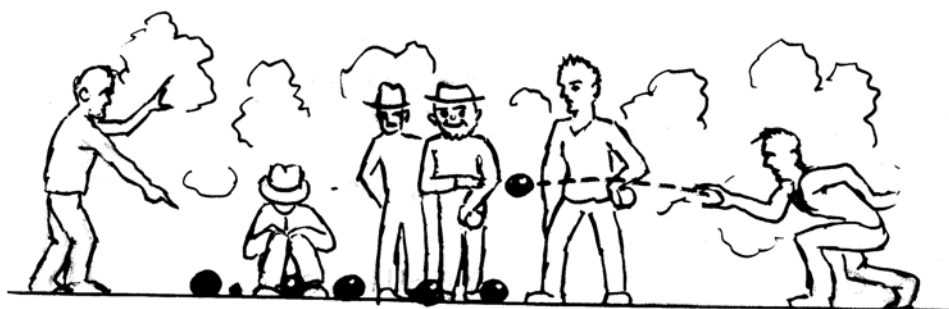
« Les records du monde, vont-ils un jour s'arrêter de progresser ? »

la question « combien de relations sexuelles ? », Tous ont répondu M.M.S. ceux qui avaient une vingtaine d'années, M.M.S. matin, midi et soir. Les Quarante ans, M.M.S. mardi, mercredi, samedi. Les soixante ans M.M.S. mars, mai, septembre. Les quatre vingt ans, M.M.S. mes meilleurs souvenirs... Les exceptions confirment toujours la règle...

Une partie de belote peut commencer, quand ils se trouvent quatre, ce sera d'autres commentaires. Les erreurs de jeu, involontaires mais souvent déclarées volontaires par le joueur, « je voulais les mettre capot ou je voulais les mettre dedans » ou les erreurs de calcul, la dernière en date, $90 + 140 = 210$, et j'en passe... Les spectateurs se regardent en souriant... Les joueurs eux-mêmes entre eux, s'interpellent, « tu devais jouer telle carte, quelle faute de jeu, joue aux cartes... »

Un peu de politique le vainqueur qui ironise, l'autre qui dira n'importe quoi, droite, gauche, c'est la même chose, l'Europe, le Monde, l'euro, la crise, chacun a son mot à dire sans trouver la solution, mais tout le monde est d'accord sur un point, c'est toujours les mêmes qui paieront...

L'après-midi, la pétanque, vers 17 heures sur les Berges de l'Hérault. Bien sûr à l'ombre des peupliers, sur un tapis de feuilles mortes, qui tombent doucement bercées par un petit vent. Christian, Gilbert, Jacques, Jean, Pierre, et les autres sont déjà là... Les uns sont assis sur des fauteuils de camping, d'autres sur les rochers disposés le long de l'aire de jeux. Quelques courageux jettent des boules avant le choc du jour... Déjà des questions:



Non, mais à l'intérieur, dans l'obscurité des volets entrebâillés, calfeutré derrière des fenêtres à double vitrage, bercé par le ronronnement de la climatisation. C'est le moment de la sieste puis de la réflexion, par exemple, se remémorer ses activités de la veille.

Les bons moments de la journée, traditionnels, le café du matin aux Cafés de la place du Christ, les habitués sont là, François, Gilbert, Jean-Louis, Pierre, et les autres... Les uns parcourent le journal du Gard, de l'Hérault, les suppléments sports, Gérard, l'Equipe du jour et en particulier le rugby...

Les autres s'entretiennent des événements passés ou en cours, avec tout l'esprit qui les caractérise, l'imaginaire qui s'enflamme, le réservé qui le tempère, le contestataire qui a l'art de trouver le détail qui remet en question une démonstration, ou développe d'autres arguments que ceux de son interlocuteur avec véhémence et un aplomb qui

« Les joueurs de foot qui reçoivent un salaire énorme ? Sans parler des chanteurs ? »

Chacun son commentaire, réfléchi, argumenté, interrompu par les remarques de tous, qui alimentent une discussion sans fin, sans conclusion tellement les avis sont différents... Sans oublier les histoires de chasse, sanglier, bien sûr, moins vives cette année, peu de plaintes, pas d'article dans les journaux locaux, auraient-ils trouvé un autre territoire ? Les médias ont aussi un certain pouvoir...

Parfois, une blague, c'est alors à qui racontera la sienne, plus savoureuses les unes que les autres, parfois salaces, ce qui amènera la question des performances suivant l'âge, là aussi le modeste évitera de dévoiler son décompte, ainsi que le fanfaron qui dira que ça marche bien, sans chiffre, bien sûr... avec beaucoup de sous entendus qui veulent tout dire... Tout ceci est confirmé par un institut de sondage, à



Pourquoi toutes ces feuilles qui jonchent le sol ? Des réponses sont apportées, les peupliers perdent leurs feuilles en été, ils ont une maladie, il faudrait les arroser régulièrement. Puis que faire de toutes ces feuilles, les solutions sont trouvées les services techniques doivent le faire, ils sont équipés, les joueurs de boules puisque ce sont eux qui utilisent ce terrain, définitive si le vent est assez fort, il mettra tout le monde d'accord... en les repoussant jusqu'au bord...

Ah ! Ces voitures qui envahissent le terrain, c'est un boulo-drome, aucun panneau ne le signale, c'est défendu de circuler, pas de panneau non plus, alors placer des rocs plus gros, un peu partout. Tient ! une voiture qui fait des dérapages incontrôlés sur le parking, en soulevant un nuage de poussière qui passe au-dessus des têtes des joueurs, qui fulminent. Que fait la Police ? Tiens, un cheval, un percheron au galop, un âne monté à cru, un chien, deux chiens...parfois un sanglier, c'est plus rare. Le spectacle est assuré. Aujourd'hui, un groupe de randonneurs avec deux magnifiques chevaux et trois ânes, ils les ont fait désaltérer au bord de l'Hérault, ils se sont reposés en jouant de la guitare, de la flûte, les animaux très heureux n'ont pas oublié de nous laisser quelques cadeaux et surtout ont participé à la fête en chantant aussi...

Les joueurs vont enfin pouvoir en découdre mais les spectateurs aussi...

Les premières boules sont jetées, les premiers sarcasmes fusent. L'habileté ou la maladresse d'un joueur sera immédiatement disséquée et commentée avec ironie et avec un humour pour frapper fort...

Si le jeu est bon, ce sera pourquoi vous n'allez pas à la Marseillaise ou à Millau, par contre si le jeu se dégrade, ce sera, à la Cadière, à Montoulieu. Quand un joueur se déplace dans un village voisin pour un concours, ce sera: « pas besoin de couper le moteur, vous serez bientôt là. » Sur les Berges de l'Hérault, tout le monde en prend pour son grade, quelques insultes bien sympathiques, jamais de compliments. Chaque jour les mêmes gestes, les mêmes paroles, heureusement parfois un nouveau trait d'humour, une nouvelle invention qui fait rire et qui sera reprise le lendemain... Un joueur qui veut faire une portée savante, la boule lui reste collée à la main, et se retrouve dans les branchages des peupliers, ce sera: « il faudra bientôt un casque de chantier pour vous regarder jouer. » Un tireur qui fait trois trous de suite, ce sera : « tu peux jouer le triplet dans l'ordre à Vincennes. » Les spectateurs assis sur leur siège, sans se déplacer et parfois sans regarder diront « elle a gagné le point ou il faut mesurer. » Les joueurs stoïques continuent à jouer, jusqu'à un certain point mais à force, ils régissent pour le plus grand plaisir des provocateurs. Alors un dialogue pittoresque s'installe, des noms d'oiseaux, d'autres plus

percutants, le ton monte sans jamais dépasser les limites de la simple joute oratoire, marquée par l'humour et le souci de faire rire l'assistance. La pétanque est d'abord un jeu d'adresse, avec un peu de technique de jeu, beaucoup de chance, avec ce bouchon baladeur dont les frasques sont légendaires, mais aussi un combat psychologique...

Le but est de faire perdre les moyens à une équipe en pleine euphorie, tout lui réussit, les contres, le bouchon qui se rapproche toujours de leurs boules, etc... Il faut casser ce rythme, les faire douter, ce sera « ils vont bien retrouver leur jeu naturel ». Les joueurs en difficulté vont faire semblant de s'invectiver, presque en venir aux mains, presque s'il ne fallait pas les séparer. Pour jouer une boule, réfléchir, examiner le terrain centimètre après centimètre, chercher sa portée, demander conseil à son partenaire qui répondra en bougonnant, « c'est toi qui a la boule », tout cela pour essayer de déstabiliser l'équipe adverse, leur faire perdre cette concentration source du beau Jeu.

Le Café, à partir de 9 heures, les Berges de l'Hérault à partir de 17 heures, sont des lieux de rencontres, mais toutes personnes existantes qui auraient pu dire ce que je viens d'écrire seraient vraiment de pures coïncidences ou c'est peut-être moi qui ai tout inventé, le meilleur moyen de s'en rendre compte, c'est de venir assister à ces joutes oratoires amicales...

Une histoire « canine »



Quel est le meilleur ami de l'homme ? Un ami qui lui est fidèle sans condition, qui le défend de tout agresseur, qui lui obéit au doigt et à l'œil, qui remue la queue de joie quand il le voit heureux, qui gémit quand il le sent souffrir, qui se couche à terre quand il le lui demande, qui sait jouer avec lui ou se retirer dans son coin au vu d'un seul geste de l'index du « maître » ?

Bien sûr, les lecteurs l'ont deviné tout de suite : c'est le chien. Qu'il soit grand ou petit, noir ou blanc, de pure race ou bâtard, c'est, de très loin, la plus grande conquête de l'homme parmi tous les animaux.

Et l'homme en fait ce qu'il



veut.

Et c'est là que se pose un problème.

Quand vous marchez dans la rue et que, par hasard vous mettez le pied dans quelque chose de gluant, de collant, de puant, qui imprègne les sinuosités de vos semelles, et que vous avez un mal de « chien » (excusez la coïncidence !) à essayer (car vous n'y arrivez pas toujours) de vous débarrasser ce cette m...., alors vous rouspétez contre « ces sales chiens qui ch.... Partout ». Mais est-ce bien eux les responsables de

ce qui vous arrive ? On pourrait mettre, à leur intention, partout où ce serait utile, un panneau : « Il est interdit aux chiens de faire leurs besoins sur la voie publique ». Malheureusement, les chiens ne savent pas lire. Aussi ne faut-il pas leur en



vouloir quand le maître (ou la maîtresse), le tenant en laisse ou pas, le laisse accomplir ce que la nature impose à tout être vivant, au bord de l'Hérault, sur un trottoir, sur une chaussée ou n'importe où. Et la plupart du temps, les passants qui voient ça, hésitent à intervenir, sauf quelques uns, parce que c'est devenu une habitude. Par contre, si une maman laissait son petit enfant faire la même chose au même endroit, peut-être interviendraient-ils ? A voir.

Mais revenons au « chien ». Ça s'est passé, il y a quelques temps, dans un terrain de camping. Mon épouse et moi, devant notre tente, nous avons vu venir un joli toutou. Il s'est arrêté devant nous, sur le chemin et y a déposé ses excréments. Mais presque aussitôt, on a vu une femme qui arrivait, pressée, avec un papier à la main. Et elle s'est baissée. On s'est dit : « Bravo, elle va le ramasser, c'est bien ». Pas du

tout. Avec son papier, elle a essuyé le derrière de son chien, a jeté le papier à côté de la crotte, et est repartie avec lui, soulagés tous les deux.

Et on a été tellement estomaqués, qu'on n'a pas pu dire un mot.

Par contre, à Saint Bauzille, nous connaissons une personne qui avait un chien dans son jardin. De temps en temps, son chien en sortait et déposait quelque chose sur le trottoir ou la chaussée. Et aussitôt, sa maîtresse venait avec un papier et un balai pour ramasser ce « quelque chose » et le mettre en poubelle.

Cette histoire de crotte est un des aspects du rapport qui peut exister entre les chiens et la communauté humaine d'un village où ils vivent. Mais il y en a un autre. Ce n'est pas un problème de sécurité. Les lecteurs ne rencontrent guère, dans nos trois communes, de chiens errants dangereux. Même si, derrière les clôtures de jardins, quand vous passez devant, certains aboiements agressifs peuvent vous impressionner ! C'est plutôt un problème de confort. Oui, nous sommes à la campagne. A part le bruit des voitures de plus en plus nombreuses) pour ceux qui habitent près de la route, on apprécie le calme de notre nature du midi, à peine troublé par le joli gazouillis des oiseaux ou le grésillement des cigales. Sauf qu'autour du village, dans les petites voies tranquilles bordées de maisonnettes, les passants



sont parfois (et heureusement pas toujours) accueillis par des concerts d'aboiements, des plus graves au plus aigus, de jour comme de nuit, qui peuvent virer à la cacophonie si, par malheur, passe par là un autre chien. Et le voisinage n'apprécie pas forcément. Pourquoi ce comportement de la part de ces bêtes ? Probablement un problème de solitude. Un chien n'est pas fait pour être loin de son maître, seul et inactif, ce qui peut le faire pleurer (c'est-à-dire gémir ou aboyer). Et s'ils sont plusieurs à partager cette solitude et cette inactivité, c'est encore pire. De plus cette « solitude » ou cette inactivité le maintien en alerte permanente d'insécurité et le font réagir au moindre son suspect, comme un bruit de pas ou une porte qui claque chez un voisin, etc..., ou au passage de quelqu'un sur cette rue tranquille. Encore pire si ce quelqu'un est lui-même accompagné d'un chien.

Alors que faire ? Pour les voisins « sans chiens », supporter et se taire ? Pour

les propriétaires des aboyeurs, il y a peut-être des solutions. Par exemple lui fermer gentiment la gueule quand il aboie sans raison, ou détourner son attention en le caressant ou en jouant avec lui. Encore faut-il qu'il y ait quelqu'un à la maison. Sinon, il y a d'autres solutions. Notamment les colliers anti-aboiements (se renseigner auprès d'un vétérinaire) qui produisent une vibration dès que le chien aboie, ce qui le fait taire aussitôt.



Voilà. Surtout que les propriétaires de nos amis les chiens ne m'en veuillent pas de ces quelques réflexions dénuées de toute agressivité à leur égard. Moi aussi j'aime ces bêtes qui peuvent être affectueuses, atténuer la solitude ou les inconvénients du grand âge, voire du

handicap de leur maître ou de leur maîtresse, garantir leur sécurité ou celle de leur maison et de leur famille, ou encore contribuer pour une grande part à faire de la chasse une activité très importante pour beaucoup.

Mais j'ai entendu, de-ci, de-là, beaucoup de réflexions sur ces bêtes qui partagent la vie quotidienne de tant de personnes.

Il serait dommage que ce genre de petit problème engendre une animosité entre les uns et les autres dans notre région où la bonne entente est de règle en général. A chacun d'entre nous de tout faire pour l'entretenir et l'améliorer au possible.

Lo Publiaire attend vos propres réflexions sur ce sujet (ou sur d'autres).

Jean SUZANNE



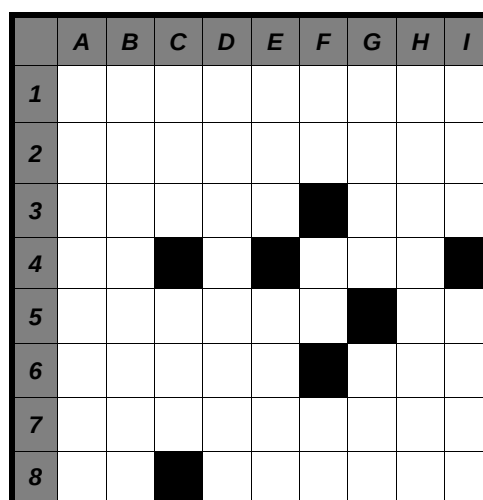
MOTS CROISES Par Christian LECAM

HORIZONTAL

1. Elle a subi l'attaque des sécateurs
2. Impérissables
3. Célèbre écrivain provençal – Du verbe avoir
4. Initiales pieuses – Acteur récemment décédé
5. Arbustes pour paniers – Préfixe
6. On y repose ou on la boit – Points cardinaux
7. Portées aux nues
8. Adverbe de lieu - Eléments d'un cycle

VERTICAL

- A. Celui de St Emilion est célèbre
- B. Elle est fréquente à la télé
- C. Lettres du capitaine NEMO – Voyelles
- D. Offriras
- E. Début d'arome – Prénom masculin
- F. Dans la nuit – Initiales sinistres – Pris dans le gel
- G. Très bel emplumé – On se le passe à table
- H. Elle n'est pas sélectionnée
- I. Orientation – Resto pour galonnés



LA PHRASE DU TRIMESTRE

« Il y a plusieurs années que je n'ai pas parlé à ma femme de peur de l'interrompre »

JULES RENARD

Du passé vers l'avenir , plaidoyer contre un agrandissement de l'école à courte vue.

L'école avant 1993



A l'heure où se prennent des décisions importantes pour nos classes maternelles, il n'est peut-être pas inutile de revenir sur l'histoire récente de notre école du Thaurac.

Jusqu'en juin 1993, il y avait trois classes à l'école publique : deux classes au rez-de-chaussée de notre école actuelle (une classe maternelle et les cours moyens) et une classe (le CP et cours élémentaire) dans l'actuel bâtiment Carayon. Le premier étage était alors occupé par les logements de fonction des instituteurs.

Septembre 1993, ouverture de l'école rénovée et réunie en une seule structure : c'est l'école du Thaurac, l'école de trois villages. En effet, pour mener à bien cette rénovation, les trois communes de Montoulieu, Agonès et St Bauzille de Putois ont formé un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) chargé de gérer le fonctionnement de cette nouvelle école. Ce nouveau SIVU a vu grand (du moins le pense-t-il) en prévoyant 4 salles de classe, un dortoir et une salle de motricité. Effectivement, du point de vue de l'espace, la première année est confortable puisque nous avons une salle de motricité et une classe inoccupée entre les classes élémentaires qui peuvent en profiter pour des activités de groupe... en espérant la création d'une bibliothèque.

Septembre 1994, création d'une quatrième classe ; toutes les salles de classes sont occupées.

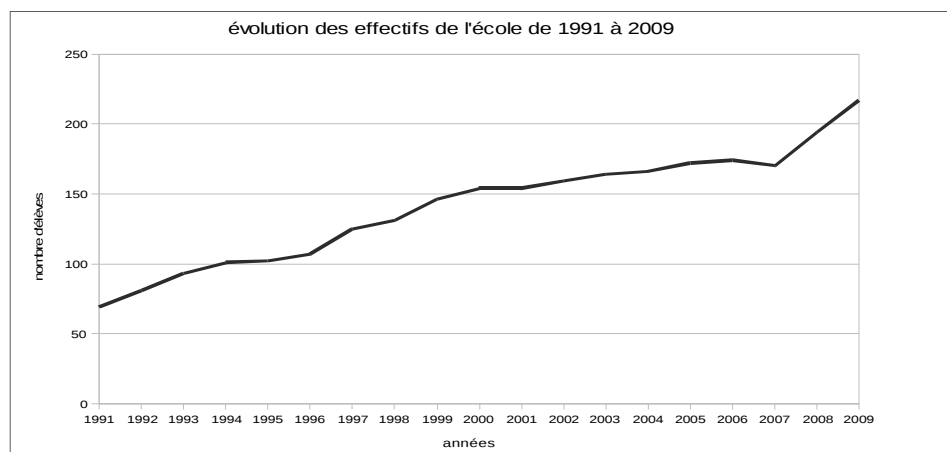
Septembre 1997, la cinquième classe ouverte s'installe dans la salle commune. Nous n'avons plus de salle de motricité ; la municipalité de St Bauzille nous accorde la possibilité d'utiliser à cet usage la salle de l'OMSC, solution qui

n'a jamais été satisfaisante et qui ne l'est toujours pas. Et nous commençons à parler de la construction d'un nouveau bâtiment. Le SIVU fait alors faire une étude par un cabinet de Marseille qui conclut que le village ne va plus grossir et que deux classes supplémentaires et une salle de cantine seront suffisantes pour couvrir les besoins. Les enseignants ne sont pas d'accord avec les élus : les premiers assurant que le projet est insuffisant, que c'est un projet à court terme, les seconds expliquant que vu les finances il n'est pas possible de faire mieux. Le terrain est choisi (sur l'ancien terrain de jeux public) les plans sont dessinés sans aucune concertation avec l'équipe enseignante qui en prend connaissance durant l'été 1999 en même temps que la population des villages.

Septembre 1999, ouverture d'une sixième classe. Comme il n'y a pas de local, la classe s'installe dans le dortoir de la maternelle (local minuscule où on peut mettre que 20 élèves) et, durant une année, les petits font la sieste dans la classe tandis que la maîtresse demande le silence aux moyens.

Janvier 2000, la communauté des communes reçoit la compétence des affaires scolaires et accepte de rediscuter les plans qui sont légèrement modifiés pour donner un peu plus d'espace aux deux nouvelles classes qui restent très petites. La construction est lancée.

Septembre 2001, le nouveau bâtiment est prêt, deux classes s'y installent ; la maternelle retrouve son dortoir et une salle se libère. L'équipe enseignante fait alors le choix



de créer une véritable bibliothèque et de l'y installer soutenue par la communauté des communes qui la finance. Et on commence à parler de la construction d'une école maternelle.

Septembre 2003, l'ouverture de la septième classe voit la bibliothèque reléguée dans la petite salle où elle est actuellement, qui ne peut accueillir qu'une demi-classe à la fois ce qui ne permet pas un fonctionnement satisfaisant. Le nouveau bâtiment, ouvert deux ans avant est déjà trop petit. La question de la construction de la maternelle devient plus pressante mais les élus de Saint Bauzille demandent encore aux enseignants de « prouver qu'il y a des besoins » refusant de comprendre qu'une école aujourd'hui ne peut pas se réduire à des salles de classes.

Dès lors, le sujet revient à l'ordre du jour dans tous les conseils d'école. La communauté des communes commence à provisionner de l'argent en vue de cette construction mais la mairie de St Bauzille doit mettre à disposition le terrain (C'est la règle pour toutes les constructions dans notre communauté des communes). DUP dans la vigne voisine, construction dans le parc du château puis sur le stade, les projets se succèdent mais rien ne se décide. Le temps passe, les effectifs augmentent.

Mars 2007, la nouvelle équipe municipale fait sa campagne électorale autour de ce sujet devenu brûlant et promet une DUP en six mois et une ouverture de l'école maternelle rapide. Le projet est séduisant : un groupe scolaire qui resterait groupé pour de meilleurs coûts de fonctionnement et une sécurité des élèves enfin assurée avec une entrée hors de la circulation de plus en plus dangereuse sur le Chemin Neuf.

Septembre 2008, création d'une huitième classe qui, n'ayant pas de local disponible, s'installe hors de l'enceinte de l'école, dans les locaux qui ont été rénovés pour la création d'une ludothèque (bâtiment Carayon). Cette solution qui est un pis-aller pose de gros problèmes de fonctionnement à l'équipe éducative (allers et retours des élèves)

Septembre 2009, les effectifs de l'école explosent et sont suffisants pour demander une neuvième classe mais il n'y a pas de local. Les classes de maternelle démarrent à 30 élèves et on prévoit d'envoyer les nouveaux arrivants dans les autres écoles de la communauté des communes qui ont de la place (Brissac ou Ganges).

Pour l'an prochain, l'installation d'une structure préfabriquée sur le terrain de sport derrière l'école va être demandée à la communauté des communes. Nous devrions ainsi obtenir de l'éducation nationale l'ouverture du neuvième poste, évitant ainsi que des enfants de trois ans soient refusés à l'école ou déplacés ailleurs.

Quand à l'école maternelle, l'emplacement dans la vigne est remis en question. On parle maintenant de rénover l'école privée. Certes, encore une idée séduisante : refaire vivre le centre du village en faisant des économies. Mais à quel prix :

- une cour de récréation de 350 m² dans une école prévue pour 6 classes maternelles (entre 170 et 180 élèves) ce qui est à peine la surface recommandée pour une classe (400m²) et le tiers de la surface nécessaire (900m²) Le manque d'espace générera inévitablement des conflits et des accidents,
- des WC qui ne seront pas situés dans les mêmes bâtiments que les classes : il faudra habiller et déshabiller les élèves pour aller aux toilettes.
- une surface de dortoir largement insuffisante (50 m² prévus pour 4 classes alors que nous en utilisons actuellement 80m² pour 3 classes.
- un agrandissement prévu en étage avec un dortoir supplémentaire pour des petites sections

Et que dire de la circulation aux abords de l'école, avec deux bus qui devront faire demi-tour matin et soir sur une



L'école après 1993

place du Christ déjà comble et une noria de voitures aux abords de l'école aux heures d'entrée et de sortie avec juste un arrêt minute prévu pour le stationnement (et que l'on ne nous fasse pas croire que les enfants viendront à pied !)

En conclusion, je retiens d'abord que nos élus n'ont pas anticipé l'augmentation de la population scolaire parce qu'ils n'y croyaient pas, et qu'ils n'y croient toujours pas alors qu'ils signent des permis de construire à tour de bras et que les chiffres parlent d'eux-mêmes (1991 : 69 élèves, 2009 : 217 élèves) et on voit bien que ce n'est pas fini.

Je pense qu'ils n'arrivent pas à considérer qu'une école aujourd'hui doit être autre chose qu'une accumulation de salles de classes et que plus d'espace (cour, terrain de sport, bibliothèque, salle de motricité) n'est pas un luxe mais une condition indispensable pour un bon fonctionnement de l'école, et cela même si ce n'était

pas le cas « de leur temps ». Ces espaces sont les premiers sacrifiés lorsqu'on ne prévoit pas assez grand.

Mais surtout, je regrette que l'on envisage de renoncer à ce vrai projet d'urbanisme qu'est la construction des nouvelles classes sur le site de la vigne voisine de l'école sans les contraintes architecturales de la rénovation, avec des espaces extérieurs suffisants, un plan d'accès et un stationnement complètement repensés, une unité de la structure conservée et qu'en optant pour un projet étriqué on se bloque toute possibilité d'évolution. Et pour quelle différence de prix : celle de l'aménagement d'une nouvelle route et des parkings ! Ce projet, avec une ouverture sur la route de Montoulieu, garantit une sécurité aux entrées et sorties des élèves non seulement des classes maternelles mais aussi de celles de l'élémentaire puisque l'entrée de toute l'école y serait déplacée, il garantit aussi des possibili-

tés d'extension future.

Enfin, je suis très déçue de voir qu'une fois de plus la parole des enseignants, utilisateurs de l'école, ne peut pas être écoutée : j'ai écrit à tous les membres du conseil municipal début juillet pour leur proposer de les rencontrer afin de leur exposer nos arguments et à ce jour, presque trois mois après, je n'ai eu aucune proposition d'entretien.

A l'heure du choix, c'est l'équipe municipale de Saint Bauzille et elle seule qui devrait prendre cette importante décision pour l'avenir de notre école. Dans cinquante ans, ces élus ne seront plus là mais les bâtiments, eux, perdureront et s'ils se trompent, ce sont des générations d'enfants qui paieront le prix de leurs erreurs.

*Hélène Siegwald,
directrice de*

l'école publique du Thaurac

En quête d'école.

Curieux par nature, critiques par principe, détectives du dimanche, une affaire Saint-Bauzilloise a éveillé notre soif de vérité. Il s'agit de la priorité revendiquée par notre municipalité : « les écoles », ou plus particulièrement, la construction de la nouvelle école maternelle. Ce serpent de mer de la vie de notre village a refait récemment surface dans des conditions qui justifient l'attention de tous.

Si le sujet devient brûlant d'actualité, ce n'est pas en raison de l'urgence de la finalisation de ce projet au regard des effectifs des enfants toujours plus importants chaque année de l'école actuelle qui pour éviter l'explosion s'est dotée d'une prothèse à quelques

centaines de mètres de son enceinte... Non, ce n'est pas pour ça.

Ce n'est pas non plus parce que le terrain envisagé pour la construction du nouvel établissement, promis haut et fort par l'équipe municipale durant sa campagne électorale, est enfin disponible... Non, ce n'est pas pour ça non plus.

La raison pour laquelle tout le monde, ou presque, parle de l'école à Saint-Bauzille c'est qu'on peut en faire deux... Quelle chance !

Maintenant, il va s'agir de savoir laquelle on construit.

Selon Monsieur le Maire, les deux projets, s'ils ne sont pas identiques, sont très comparables à un détail près : leur prix.

Mais alors qu'attendons-nous ? Choisissons le moins cher et engageons les travaux !

Cela paraît trop évident. Qu'est ce qui a pu pousser des femmes et des hommes pétris de convictions sur ce sujet comme nos élus à changer aussi facilement leur fusil d'épaule ? Est-ce réellement le prix de la priorité municipale ? Regardons -y de plus près.

Le tableau comparatif que Monsieur le Maire nous a tous soumis au début de l'été est éloquent dans ce domaine et reflétait, à l'époque, la vérité la plus cristalline. Comment pouvait-il en être autrement ?... Pourtant, on peut regretter que les loyers du nouveau projet (puisque les locaux resteraient

privés) n'apparaissent pas dans le tableau.

Il est nécessaire aussi de préciser que ces sommes ont évolué depuis, suite aux modifications apportées par l'architecte afin de tenter d'adapter l'immeuble aux besoins, au point de rendre les deux coûts de construction quasi-équivalents.

Voilà la question des finances singulièrement remise en cause... Et puis une commune qui investit dans une nouvelle école ne peut pas se contenter d'acheter un prix.

Allons donc plus avant car il va bien falloir choisir.

Envisageons donc la fonctionnalité des projets et élargissons notre consultation.

En premier lieu, nous convenons tous que la nécessité éprouvée par l'architecte d'apporter plusieurs modifications d'envergure au nouveau projet est plutôt inquiétante : Les bâtiments pressentis pour accueillir la nouvelle école sont-ils réellement adaptables et compatibles aux normes d'architecture scolaire de notre siècle?

La question mérite d'être posée, n'en déplaise aux nostalgiques de l'école de grand-papa.

Soumettons-la aux maîtresses des lieux et de nos enfants. Pour les enseignants, donc, la réponse est sans ambiguïté : Le nouveau projet de réhabilitation de la désormais ancienne école Saint Baudille présente de graves lacunes puisque certains outils pédagogiques en sont absents, l'agencement des différents locaux est loin d'être fonctionnel et surtout l'espace de récréation est d'une exiguïté qui le rend DANGEREUX !

Les parents d'élèves que nous sommes restent sous le coup de cette dernière révélation et souhaiteraient faire prendre conscience au plus grand

nombre la gravité de la situation :

Dans un souci de clarté, nous nous adressons à la mythique ménagère de moins de cinquante ans (représentative de notre société nous a-t-on dit) et employons une métaphore culinaire :

► Prenez une cours de récréation de 350 m² (ne prenez que la cour, retirez les coursives et les couloirs).

► Versez-y le contenu des 6 classes de l'école, soient environ 150 enfants de 3 à 6 ans (ce qui nous fait à peine plus de 2 m² par enfant).

► Ajoutez un portique de jeu, quelques vélos, deux ou trois draisiennes et pourquoi pas un soupçon de trottinettes.

► Ne remuez surtout pas ! (ça s'agite tout seul)

► Ne chauffez pas non plus ! (notre cour d'école rentrera en ébullition spontanément).

► Laissez mijoter le temps d'une récréation. (ne dépassez pas ce temps).

► Au bout de 30 minutes, faites sonner la cloche et le téléphone des pompiers qui viendront récupérer les victimes.

► Pour faire réduire encore (les effectifs), renouvelez l'opération une fois le matin et

une fois l'après-midi tous les jours de l'année.

Cette recette, assez Darwinienne (nous vous le concédons), va vous faire apprécier d'autant plus le bonheur de retrouver votre enfant (s'il compte parmi les rescapés) après l'école.

Non, de façon plus sérieuse, si notre valeureux architecte ne parvient pas à pousser les murs, le verdict de notre enquête est sans appel : **Nous ne pouvons pas faire une nouvelle école avec l'ancienne !**

Pourtant, cet ancien nouveau projet, loin d'être abandonné, semble recueillir les faveurs de Monsieur le Maire et de son conseil municipal.

Y aurait-il des enjeux cachés qui nous auraient échappés ? L'école ne serait-elle en fait qu'un alibi de la vraie priorité municipale ? Mais quelle est donc vraiment la nature des intentions de la municipalité ?

Voilà autant de questions qui appellent des réponses et qui orienteront donc la poursuite de cette enquête dont nous sommes nombreux à attendre les conclusions.

« Les parents d'élèves de l'école du Taurac »



Après avoir très souvent interprété vocalement la chanson d'OUVRARD « Je ne suis pas bien portant », à la veille de mes 90 ans, je commence à ressentir physiquement certains méfaits de cette chanson, surtout du point de vue de la vue : « j'ai les rétines qui se ratatinent », « j'ai l'œil droit qui décroît et le gauche qui est bien moche ». Je ne louche pourtant pas, et l'on ne peut dire que j'ai un œil qui dit zut à l'autre, ou qu'ils se croisent les bras. Ma vue baisse. Pour lire et écrire, je dois fermer l'œil gauche, et bien ouvrir l'œil droit, malgré des lunettes sur mon nez.

Cet article sur l'œil et les yeux, leurs évocations dans le langage courant, ce sera peut-être le dernier de ma part que vous aurez sous les yeux, dans le Publiaire. Dans cet article, je ne veux me moquer de quiconque. Si j'arrête, ce sera à cause de ma vue déficiente. IL est possible, en ce qui me concerne, que mes yeux se soient usés au cours de plus de quarante année, dès l'âge de treize ans, dans mon métier d'ouvrier bonnetier, les yeux fixés sur les fines aiguilles de tissage, sur les frontures des métiers fabriquant ces bas de soie, puis de nylon, bas avec couture derrière la jambe, cela sous les yeux attentifs du contremaître mécanicien qui devait avoir l'œil à tout. Bien sûr, je ne travaillais pas à l'œil, ce qui ne m'aurait pas rempli les poches, à ne pas confondre avec les poches sous les yeux.

Autrefois, il se disait que certaines personnes, un peu sorcières, avaient le mauvais œil, portaient malheur. Il valait mieux ne pas la voir sur son chemin. D'autres ont l'œil

mauvais lors d'affrontements verbaux.

Les randonneurs ont, en principe, bon pied, bon œil. Bon pied à condition de ne pas avoir un œil de perdrix dessus. A propos de la perdrix, excellent gibier à plumes, elle a l'œil aux aguets, quand elle est pourchassée par le chasseur qui la vise d'un œil avisé. Lorsqu'elle s'envole, l'œil satisfait s'il l'abat, l'œil furieux s'il la rate.

Le téléspectateur jette les yeux sur l'écran de son poste de télé, pour regarder diverses émissions, certaines lui en mettent plein la vue. Il arrive aussi que ce soit du trompe l'œil. Je regarde de temps à autre les matchs de catch. Je suis impressionné par la carrure athlétique des catcheurs, leur haute stature. Avant le combat, ils se défient en se regardant farouchement les yeux dans les yeux, exhibant leur musculature, ensuite ce sont les prises de corps, les clés, les cascades spectaculaires, sous les yeux d'un arbitre parfois bousculé et sous les yeux des spectateurs très enthousiastes. Les boxeurs, lors des rencontres de boxe, titre en jeu, se regardent aussi les yeux dans les yeux, nez contre nez, également pour se défier. Le match terminé, il leur arrive d'avoir les yeux pochés ou en compote.

Les amoureux, eux, se regardent jusqu'au fond des yeux, un regard doux et caressant, les yeux pétillants d'amour, c'est plus émouvant. Bien sûr, ils tiennent l'un à l'autre comme à la prune de leurs yeux.

J'entends dire, et c'est une expression courante : Oh ! Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit. Il est difficile de savoir ce que

fait l'autre œil. Un personnage de la mythologie pouvait le faire. C'était le cyclope, géant forgeron qui n'avait qu'un œil au milieu du front. Il vivait sous l'Etna et avait beaucoup de braise pour sa forge.

Une personne peut taper dans l'œil d'une autre personne, se faire des œillades, cela vaut mieux que de faire taper dans l'œil, au cours d'une rixe, et se retrouver l'œil au beurre noir.

On peut lancer un œil furtif sur une belle silhouette féminine, ou avoir un œil indiscret, en certaines occasions, se rincer l'œil de diverses façons.

Dans des circonstances sortant de l'ordinaire, on ouvre des yeux gros comme des prunes, ou ronds comme des boules de billard.

On jette un œil de compassion, on l'aide si on voit une personne qui bat de l'œil ou tourne de l'œil en s'évanouissant.

Je vais vous raconter un cas étrange qui se produit parmi les pétanqueurs assidus, sur le boulodrome des berges. Cela concerne un joueur dont je tairai le nom, mais qui se reconnaîtra et ne m'en voudra pas. Ce joueur prétend avoir un œil de lynx, le lynx qui a une vue perçante. Lorsqu'il y a un litige, par exemple deux boules les plus près du cochonnet, au cours d'une partie, et qu'il faut mesurer ou caner pour savoir laquelle est la plus près. Œil de lynx arrive, regarde les deux boules, d'un côté et de l'autre côté. D'un coup d'œil, à vue d'œil, il désigne la plus près du cochonnet. Ce qui est étrange et intrigue les joueurs, c'est quand il joue. Œil de lynx, avant de lancer sa première boule, il demande à quel endroit se trouve le

cochonnet, il faut le lui montrer, ainsi que le rond de jeu. Il pointe correctement ses boules, en frappe, disant qu'il ne les voit pas bien. Cela lui vaut les railleries amicales des autres joueurs qui se montrent sceptiques sur son attitude.

Il y a des gens qui ont les yeux plus gros que le ventre, n'obtenant rien du tout, il ne leur reste que les yeux pour pleurer.

Autrefois, dans les maisons, il n'y avait pas de sanitaires, c'était la dans des seaux

hygiéniques allant se déverser aux abords ou dans la rivière. Dans les chambres, il y avait les vases de nuit, autrement dit les pots de chambre. Je me rappelle que certains avaient dans leur fond, une incrustation imagée représentant « l'œil de Caïn ». Il pouvait ainsi voir la lune de près, excusez moi.

Il y a la couleur des yeux, des bleus, des marrons, des noirs, des pers, parfois ils sont rouges si on a de la tension dans l'œil.

On jette un œil par-ci, par-là,

par la fenêtre, par l'œil d'une porte, l'œil de bœuf, dans le vide si on n'a pas le vertige.

Il est dit qu'on se crève les yeux à lire. On pourrait trouver d'autres définitions concernant l'œil et les yeux. Je préfère terminer avant que mes rétines ne se ratatinent davantage, espérant que vous n'aurez pas fatigué vos yeux par la lecture de cet article, que vous avez sous les yeux.

Merci aux lecteurs et aux rédacteurs du « Publiaire ».

Le coin du sourire

Robert BALLAND

J.O. : Quel est le sport préféré des Ethiopiens ? Le triple saut : ils sautent le déjeuner, le dîner et le souper.

La nature : Un petit garçon contemple sa mère qui tient dans les bras sa petite sœur. Il demande à sa mère où elle est née.

- Elle est née dans une rose, mon chéri.

- Ah ? Et moi ?

- Toi, mon grand, tu es né dans un chou.

- Ah bon ? Alors papa et toi vous faites l'amour que dans le jardin ?

Devinettes football

1. Qui détient le plus petit nombre de défaites sur une saison avec une seule défaite ?

2. Quel joueur français jouant à Lyon détient le plus grand nombre de buts pendant sa carrière ?

3. Quel joueur yougoslave jouant à Marseille a marqué le plus de buts pendant une saison ?

Réponses :
1. Nantes saison 1994 - 1995
2. Bernard Lacombe 1970 - 1987 : 255 buts
3. Josip Skoblar 1970 - 1971 : 44 buts.

l'ouverture de la chasse

C'est bientôt , le plus ancien des sports, sport bénéfique où chacun endure son corps, éprouve sa dextérité et son adresse. C'est aussi un art.

Le chasseur est un amoureux de la nature. Quel plaisir plus reposant que ces longues balades solitaires ou en groupe par les champs, le long des fourrés. Quel plus extraordinaire attrait pour ces parties de cache cache avec le gibier.

Quels conseils donner à tous ces amateurs qui durant cet automne vont se livrer à leur occupation favorite ?

Conseils de sagesse d'abord. Et paradoxalement, je leur conseille de ne pas chasser eux-mêmes. De ne pas courir eux-mêmes après le gibier, de ne point tirer à tout prix dans tout ce qui se présente à leur portée. Laisser le chien chasser. Non point évidemment pour son propre compte, mais le laisser faire et ne tirer que les bêtes qu'il a débusquées.

Avant le départ, le chasseur sérieux doit éviter de trop boire, car il importe qu'il demeure frais et dispos, maître de lui-même et de tous

ses moyens. Durant la chasse, il ne tirera que les cibles qu'il verra. Chaque année on déplore trop d'accidents. Le chasseur doit se rappeler que derrière un buisson qui s'agite, peut se trouver quelque promeneur. Il est d'ailleurs recommandé à tout promeneur de s'éloigner des lieux où des chasseurs ont organisé une battue.

Après tout cela, bonne chasse

Jean BRESSON

Une fête éblouissante à en donner le vertige

Discours de la présidente

Bonsoir et bienvenue à tous,
Je suis très émue de vous parler ce soir, touchée de voir que cette fête attire toujours autant de monde et d'enthousiasme. C'est pour cela que je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont encouragés et aidés dans notre démarche.

La mairie et son équipe technique, les associations, les sponsors, nos familles et nos amis.

Sans eux et sans vous la fête n'aurait pas pu avoir lieu. Vous avez tous mis une pierre à l'édifice de cette réussite. Un grand merci également à toutes les « bandes » animées de joie de vivre et d'esprit festif sans qui la fête n'aurait pas été si vivante. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier et féliciter toute l'équipe du comité des fêtes qui a su faire face à des situations pas toujours très faciles à gérer. Nous avons même pensé que nous aurions la neige ce soir.... Je vous laisse maintenant profiter de la soirée. Bravo. Et merci à tous

En parlant de vertige il fallait être gonflé pour arrimer cette immense banderole sur la face nord de St Mecisse, au lieu dit « le rocher du persil » bien connu des chasseurs de sanglier.

Cette audace d'une originalité inégalée laissait présager des festivités hautes en couleurs

et en événements.

Les St Bauzillois par leur présence, leur participation, leurs réactions tout au long de ces quatre jours ont prouvé l'attachement qu'ils avaient pour leur fête. Sachons préserver dans notre village cet esprit festif et solidaire afin que puisse perdurer nos traditions ; c'est à chacun d'entre nous d'y veiller particulièrement.

Cette année, en plus des bandidos, un toro piscine installé place du Christ a créé une animation supplémentaire pour le bonheur de tous.

Le dimanche 9 août, les cieux n'étaient pas avec nous à l'occasion de la cavalcade burlesque. En effet, ce jour là un déluge nous est tombé dessus, même en hiver on n'avait jamais vu ça, ou presque !!!!... Abrisés tant bien que mal sous le auvent de l'entreprise « Claude B.T.P Location », nous étions pour le moins désemparés.

Soudain, quelques voix se sont mises à chanter entraînant la réaction immédiate de tous c'est-à-dire d'une bonne soixantaine de joyeux lurons déguisés en tous genre et voulant en découdre avec le mauvais sort qui s'abattait sur eux. Subjuguée par tant d'entrain et de joie en de si mau-

vais circonstances la réaction de la fanfare, ce jour là, a frôlé la vitesse du son.

En tout cas, la pluie s'est enfin arrêtée en laissant place à un peu de ciel bleu d'où apparaissaient q u e l q u e s rayons de soleil. L'excita-

tion était telle que certains « piquaient un cabus » dans les énormes flaques d'eau du parcours comme ils l'auraient fait dans l'hérault. Le long défilé de chars et d'accompagnants déguisés formait un ruban multicolore se déplaçant au rythme de la fanfare pour le grand bonheur des St Bauzillois retrouvant enfin une de leurs plus chères traditions.

Les enfants quant à eux n'en croyaient pas leurs yeux reconnaissant tout juste leurs parents ou amis sous l'effet des déguisements particulièrement réussis.

Le lundi 10 août en soirée eut lieu le traditionnel repas champêtre animé par un spectacle cabaret très divertissant auquel assistaient plus de sept cents convives.

L'apothéose pour une fois n'était pas à la fin mais au cœur de la nuit lorsque les lumières se sont éteintes progressivement pour laisser la place à un spectacle cette fois pyrotechnique, commenté en synchronisation parfaite avec les mille éclats multicolores projetés bruyamment très haut dans le ciel sous les regards émerveillés d'un millier de spectateurs attentifs au joli conte de l'oiseau de feu.

Une première fête votive réussie pour l'équipe présidée par Anne-Rose Combernoux. Merci du fond du cœur à toutes et à tous pour ces jours inoubliables. La barre a été placée haute, il sera difficile de faire mieux, mais qui peut savoir ?...

La fête de St Bauzille reste l'événement estival incontournable du canton et bien au-delà, le rendez-vous est déjà pris pour la première décennie de l'an 2000.

Fabien BOUVIE

Le comité





**Tous à l'eau
Place du Christ**



Sur la piste de danse

Parents, laissez vos enfants s'ennuyer !

Ne surchargez pas l'emploi du temps des enfants. Les moments où ils n'ont rien à faire sont des instants où ils vont laisser vagabonder leurs pensées, rêver à des projets (peut-être à des bêtises), développer leur imagination et leur curiosité.

Remplir leur emploi du temps reflète une angoisse d'adulte, déclare une éducatrice.

Entendre son enfant dire qu'il s'ennuie est vécu par nombre de parents comme une remise en cause. Ils interprètent cette plainte comme le signe qu'ils ne s'en occupent pas bien et de là sont très tôt demandeurs d'activités pour leurs enfants : dès 18 mois ou 2 ans, l'agenda est bien rempli : éveil sonore le mardi, baby gym le mercredi, une heure de conte le lendemain, cirque ou spectacle le week-end. Les activités sont bien pensées mais devraient se proposer à dose

homéopathique et non en respectant une cadence infernale.

Déjà, à la halte garderie, au jardin d'enfants, on les pousse à être productifs et à montrer le résultat : un beau dessin pour maman et papa.

Plus tard, le temps libre après l'école est si bien rempli qu'il n'est plus libre du tout. L'apprentissage du foot, du tennis, du judo, de la danse, de l'équitation, de la natation, du piano, demande une fréquentation régulière, une assiduité d'autant plus exigée quand l'enfant fait partie d'un groupe, d'une équipe où peu à peu, on demande performance, compétition à travers entraînements, répétitions, auditions, déplacements, concours, spectacles, galas de fin d'année...

Certains signaux révèlent la lassitude des jeunes en surcharge d'activités : leur fatigue

s'exprime en traînant des pieds, en oubliant le sac de sport, en ayant mal à la tête ou au ventre juste avant d'aller à telle activité, en étant dans la lune (c'est mieux pour rêver).

Le vrai temps libre les fait entrer dans un monde imaginaire où il n'y a plus la pression et l'emprise omniprésente des adultes. Confirmant cette approche, un psychiatre, auteur d'un livre intitulé « S'ennuyer, quel bonheur ! », distingue l'ennui pathologique de l'ennui créatif, indispensable selon lui pour réfléchir à la vie, pour grandir, se confronter à soi-même, se construire. Certains jours, les enfants aussi savent apprécier un week-end à la maison, avec le plaisir de ne rien faire : journée pyjama : chut, on dort, on rêve, on plane...

Michèle BRUN

Propriété privée !

Chacun est maître chez soi n'est-ce pas ? Oui et non.

La première fois que j'ai été choquée par ce que je voyais sur un terrain privé, c'était en découvrant une caravane en état avancé de délabrement accompagnée de débris divers et variés. Après une petite recherche juridique, j'ai découvert que, heureusement, il est interdit de transformer un terrain en décharge, même s'il vous appartient. Il y a peu, un individu avait commencé à stocker du bois, du métal etc. sur un terrain dont le chemin porte un magnifique panneau sens interdit... la mairie y a rapidement mis bon ordre.

La deuxième fois que j'ai été choquée, c'était par l'apparence d'un toit : depuis la route d'Agonès, j'ai vu briller une toiture !!! Et oui, elle n'est pas en tuiles. Je croyais qu'il y avait une réglementation imposant la tuile romaine dans notre région mais peut-être est-ce une idée fausse.

Par contre, si vous modifiez votre façade, il faut demander l'autorisation à la mairie. Est-ce que les propriétaires qui ont fait installer des appareils de climatisation sur les pierres de taille d'une voûte en façade y ont été autorisés ? Là aussi, quel choc de voir ces appareils si laids cachant

ces pierres si belles, les « caïrons » d'à côté auraient été moins défigurés !

J'ai aussi vu une façade se dégrader au fur et à mesure que des travaux de rénovation étaient effectués dans la maison : d'abord une pierre de balcon fut brisée puis la belle rambarde ouvragée de ce même balcon, n'ayant plus d'utilité, fut remplacée par un simple garde corps au niveau de la porte fenêtre ; la terrasse créée est aussi protégée par une barrière métallique blanche quelconque et le premier trou d'évacuation des eaux de pluie, qui avait été percé trop haut, n'a jamais été rebouché ! Et, comble de malchance pour cette maison du village, la vierge qui était dans une niche de sa façade est tombée.

Le dernier choc que j'ai subi a eu lieu au départ d'une route que j'emprunte souvent pour mes ballades (en ce moment la cueillette des mûres est terminée et celle des figues est en cours !). C'est vous dire que le choc se répète à chaque passage. Un jour donc, j'emprunte ladite route d'un bon pas, comme d'habitude, et soudain : arrêt ! C'est comme si mes yeux avaient communiqué directement avec mes jambes ! Alors j'ai pris

conscience du vide là, à ma gauche, le vide avait remplacé un magnifique rosier. Un rosier dont les fleurs rose pâle, presque blanches, sentaient tellement bon, un rosier dont je m'étais toujours dit qu'il fallait que j'en fasse des boutures. Terminé, fini, disparu, mort, plus de rosier. Et à la place, une autre plante peut-être, un autre arbuste ? Et bien non, rien. Le vide je vous dis, la terre nue. J'avais déjà eu mal quand un beau plaqueminier avait été tronçonné, dans ce même « jardin » (les guillemets s'imposent à présent), et remplacé par un abris de ... « jardin ». Mais là, je me suis dit que le droit de propriété avait parfois des conséquences bien malheureuses. C'est d'ailleurs ce qui m'a décidé à écrire cet article !

Bien sûr quelques centaines de mètres plus loin, un propriétaire plante un vieil olivier. Et plus loin encore, la nature reprend ses droits là où les propriétaires la laissent faire. Et c'est tant mieux pour les yeux et aussi pour les confitures de mûres et de cynorhodons !!!

Isabelle NOUVELON

Pèlerinage à Notre Dame du Suc

Tous les musiciens qui constituent l'Espérance Saint Bauzilloise d'aujourd'hui, remercient ceux qui, grands, petits, Saint Bauzillois ou non, et même étrangers, ont assisté aux différentes cérémonies de cette belle journée du pèlerinage du 30 août 2009.

Beaucoup de gens nous ont fait part de leur joie et émotion lorsqu'ils entendent depuis déjà 4 ans les morceaux de musique que nous interprétons.

Grâce à vos encouragements, et à vos applaudissements qui nous vont droit au cœur, nous

essayons, au fil des ans, d'améliorer nos prestations.

Cette année, et après beaucoup de répétitions, nous avons repris nos vieilles trompettes de cavalerie pour vous interpréter un air que certains anciens avaient encore en mémoire lorsque



L'espérance en prestation

assuré l'organisation, la préparation, la distribution, à savoir les épouses, les conjoints, et même les enfants de toute l'équipe de l'Espérance Saint Bazilloise. Un grand merci aux autorités religieuses qui nous permettent d'animer ces journées comme le faisaient nos aînés il y a de cela plus de 35 ans !!!

Merci à Mr. Justin Viala d'en assurer l'organisation.

L'Espérance vous donne rendez-vous pour 2010

Jean-Louis CAMMAL

notre fanfare était à son apogée.

Nous sommes fiers et heureux d'avoir donné un nouvel élan à ce pèlerinage, et nous souhaitons qu'il en sera de même pendant de longues années encore.

Je voudrais remercier ceux qui, depuis 2006 vous permettent de vivre ces belles journées de pèlerinage, telles qu'elles se déroulaient autrefois. Merci donc à Brigitte, Gérard, Jeannot, Christian, Joseph, Joël, Marcel, Guy, Patrick, Pompéo, Jean-François, Bernard, Robert, sans oublier notre porte drapeau Mr Louis Olivier.

Lors de cette journée de

pèlerinage, les membres et amis de l'Espérance se sont retrouvés autour d'un repas très convivial.

Merci à ceux qui en ont



Un repas très convivial

Petit déjeuner et goûter

Paradoxal : un petit déjeuner inexistant ou insuffisant favorise la prise de poids.

Les habitués du p'tit dej' prennent le temps de se restaurer, eux, ont une bonne hygiène de vie, un régime alimentaire sain et pourront attendre le repas de midi sans se jeter dans la matinée sur des produits hautement caloriques sous de petits volumes, englouti en peu de temps, bien trop tôt pour que l'effet de satiété apparaisse.

De même le goûter, surtout

chez les enfants et les adolescents, doit représenter un apport énergétique et non un « en cas » de grignotage.

Pour ces deux repas, le trio gagnant est toujours : produit laitier, céréales, fruits.

Un goûter avec des aliments bien choisis est une pause bénéfique en attendant le repas du soir : ainsi, pas de fringale à 18 heures et pas de grignotage à répétition. Au goûter, il faut privilégier les farines complexes et notamment le pain, ou de

simples biscuits ou ponctuellement des viennoiseries. A proscrire : les chips, les gâteaux à apéritif, les cacahuètes, les sodas... à forte concentration en sel, sucres, graisses.

Les parents doivent rester maîtres de leurs achats alimentaires, du contenu de leurs placards et de leur réfrigérateur : bon p'tit dej' et vrai goûter sont de bonnes habitudes à partager avec les enfants.

Michèle BRUN

Présents: Mesdames Calmet Hélène, Corvez Antoinette, Lebon Brigitte, Léonard Anne Marie, et Messieurs Chafiol Guilhem, Charra Colin, Pons Nicolas

Absents excusés : Mrs APARISI Hubert, CAZALET Eric, SEBASTIA Nicolas Mme THARAUD Laurence

Mr SEBASTIA Nicolas a donné pouvoir à Mme LEONARD Anne Marie

Convocation et affichage: 07/02/2009

Secrétaire de séance : Mme LEONARD Anne Marie

OBJET : Choix du candidat pour le restaurant communal

Monsieur le Maire rappelle que lors de séance du 30 janvier 2009, le conseil avait examiné les candidatures de six repreneurs potentiels

Mr Olivier THOMAS

Mme Jocelyne FAYOLLE

Mr Lionel CORMIER– Mme Fanny CHASSEFIERE

Mr Gilles YEROCHESKI

Mme Nadia SONIE

Mr Gilles et Mme Ghislaine MARION

Mr Dominique LAURET

A l'unanimité, deux candidatures se détachent.

-Mr et Mme MARION

- Mr LAURET

Après réexamen des curriculum vitae et après rencontre des candidats, le Conseil municipal :

- Délibère et, à la majorité,

- Retient, la candidature de Monsieur et Madame Gilles MARION qui ont les meilleures références professionnelles et qui répondent le mieux aux attentes du conseil

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à la conclusion du bail qui prendra effet du 1er Avril 2009.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Présents : Mmes CALMET Hélène, CORVEZ Antoinette, LEBON Brigitte, LEONARD Anne Marie, Mrs APARISI Hubert, CAZALET Eric, CHAFIOL Guilhem, CHARRA Colin, PONS Nicolas, SEBASTIA Nicolas

Absente excusée : Mme THARAUD Laurence,

Secrétaire de séance : Mme LEONARD Anne Marie

01/ Tarifs publics Année 2009

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur une modification éventuelle des tarifs publics à savoir : tarifs du camping, de la piscine et de l'eau potable

Après délibération, seules les dates sont mises à jour et les prix demeurent inchangés

Tarif de l'eau

Abonnement du compteur : 100 € /an ou 8.33 € par mois et 0.31 €/m³

02/ Vote des taux des 3 taxes Année 2009

Compte tenu du passage à la Taxe Professionnelle Unique de la communauté des communes, le conseil décide de ne pas modifier le taux des trois autres taxes locales

Taxe d'habitation : 2.00 %

Taxe foncier bâti : 4.00 %

Taxe foncier non bâti : 6.11 %

03/ Vote des subventions Année 2009

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur diverses demandes de subvention à payer en 2009-

Après délibération, le conseil décide d'attribuer les montants suivants pris sur les crédits du compte 65748

La Lyre St Bauzilloise	400 €
Le Publiaire	150 €
Le Sou des Ecoles	450 €
Les Restos du Cœur	200 €
Association Gérontologique	117 €
Comité des Fêtes de Montoulieu	3000 €
Association de Sauvegarde de la Devez	450 €
Association Doux Octobre	300 €

Seranne Omnisports	230 €
O.M.S.C	3800 €

Voyage scolaire d'un montant supérieur ou égal à 80 € 40€ par voyage et par enfant
(Pour le lycée du Vigan sera versé aux familles)

04/ Création d'un emploi de maître nageur saisonnier

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur la création d'un emploi de maître nageur sauveteur diplômé pour chaque saison d'été. Il rappelle que la piscine est ouverte au public et payante, ne fonctionne que durant la saison d'été et qu'il y a lieu de recourir à du personnel auxiliaire ayant des diplômes requis.

Après délibération, le conseil se prononce pour la création d'un poste de maître nageur saisonnier, auxiliaire, dans le cadre d'emploi d'éducateur des activités physiques et sportives

05/ Approbation des devis de travaux en cours

Devis façade bibliothèque : construction RISO 4000 €

.06/ Approbation du Compte de Gestion Année 2008 pour la Commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2008 établi par Mme le Percepteur.

Après examen des comptes et délibération, le conseil approuve le compte de gestion 2008

07/ Approbation du Compte de Gestion Année 2008 pour le service

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2008 établi par Mme le Percepteur.

Après examen des comptes et délibération, le conseil approuve le compte de gestion 2008

08/ Approbation du compte administratif 2008 Commune

Monsieur CAZALET, adjoint aux finances, présente les comptes de l'année 2008.

Après examen des comptes et au vu du compte de gestion 2008, le conseil après délibération Approuve les résultats.

Section de Fonctionnement

Dépenses = 195 038.99

Recettes = 252 570.49

Résultat = excédent de fonctionnement = + 57 531.50

Section d'Investissement

Dépenses = 87 234.58

Recettes = 93 467.82

Résultat = excédent d'investissement = + 6233.24

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 57 531.50 € en investissement (Article 1068)

08/ Approbation du compte administratif 2008 Service

Monsieur CAZALET, adjoint aux finances, présente les comptes de l'année 2008.

Après examen des comptes et au vu du compte de gestion 2008, monsieur le maire quitte la salle. Le conseil après délibération Approuve les résultats.

Section de Fonctionnement

Dépenses = 73 239.67

Recettes = 77636.80

Résultat = excédent de fonctionnement = + 4 397.13

Section d'investissement

Dépenses = 35 578 52

Recettes = 0.00

Résultat = déficit d'investissement = - 35 578.52

Décide de garder le résultat de fonctionnement en fonctionnement

11/ Vote du Budget Primitif -année 2009 -commune

Monsieur CAZALET, adjoint aux finances, présente les propositions pour l'année 2009

Après examen des comptes, le conseil, après délibération, approuve les propositions du maire

Section de Fonctionnement

Dépenses = 238 000 €

Recettes = 238 000 €

Section d'Investissement

Dépenses = 293 002 €

Recettes = 293 002 €

12: Vote du Budget Primitif -année 2009 –Service

Monsieur CAZALET, adjoint aux finances, présente les propositions pour l'année 2009

Après examen des comptes, le conseil, après délibération, approuve les propositions du maire

Section de Fonctionnement

Dépenses = 125 397 €

Recettes = 125 397 €

Section d'Investissement

Dépenses = 97 397 €

Recettes = 97 397 €

La séance est levée à 23Heures 45

Présents : Mrs CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, CHARRA Colin, PONS Nicolas , SEBASTIA Nicolas ,Mmes CALMET Hélène,CORVEZ Antoinette , LEBON Brigitte,LEONARD Anne - Marie, THARAUD Laurence

Absent excusé : Mr APARISI Hubert

Secrétaire de séance : Mme Leonard Anne Marie

01/ Modification et vote du budget primitif 2009 du service OPTVA à la demande de Madame le Trésorier

Monsieur le Maire fait part au conseil des remarques de Mme LUCIANI et propose une présentation différente du budget qui fait bien apparaître les résultats de clôture 2008 approuvés lors du précédent conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau budget primitif 2009.

02/ Décisions modificatives

Suite à la remarque de la préfecture, une décision modificative approuvée par le conseil fait apparaître les excédents 2008

03/ Sécurité CD 108

Les travaux d'élargissement du CD 108 entre Montoulieu et La Cadière se terminent.

Le conseil municipal a approuvé cet élargissement mais s'inquiète de l'augmentation du trafic et de la vitesse que cela va entraîner, au vu du tracé rectiligne et du nouveau

revêtement de la chaussée.

Après discussion, les élus estiment que les aménagements prévus par le Conseil Général, après annulation de la première enquête publique, pour ralentir les véhicules au niveau du « Mas Domergue » et du « Domaine de la Devèze », et approuvés en séances du conseil municipal des 9 décembre 2005 et 2 juin 2006 ne seront pas suffisants

Il estime qu'il est nécessaire de :

-Mettre un dispositif similaire au chemin du « Bosquet » et des « Carnes »

-De limiter la vitesse à 70 km/h au lieu dit « Site du castellas »entre la sortie de Montoulieu et le chemin du « Bosquet »

-D'empêcher les véhicules de reprendre de la vitesse entre ces différents points par des équipements nécessaires à déterminer avec le service des routes.

D'autre part, le Conseil municipal s'inquiète aussi des récents aménagements réalisés en entonnoir, à l'intersection du CD 108 et du CD 986 dans la commune de ST BAUZILLE DE PUTOIS.

Le rétrécissement est dangereux pour la sécurité car les poids lourds ne peuvent pas se croiser. Ils vont bloquer la Départementale 986 et réduire la visibilité à proximité des écoles.

L'augmentation du trafic sur le CD 108 impose une réflexion et un aménagement rapides de ce carrefour par des feux tricolores ou autre moyen.

Le conseil, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de prévoir une rencontre avec le service des routes du Conseil Général afin de faire le nécessaire pour sécuriser la traversée de MONTOULIEU et le carrefour CD 108 / CD986.

04/ Création de poste d'adjoint technique et modification de contrat de travail

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a lieu de régulariser la situation administrative de l'agent contractuel horaire chargé du ménage, conformément à la législation actuelle et son contrat de travail doit être modifié.

Il propose donc au conseil de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à compter du 1er octobre 2009.

Compte tenu de l'ancienneté de l'agent, de l'agrandissement des locaux à nettoyer et de la durée hebdomadaire de ce travail, afin d'assurer la continuité du service, le Conseil ouï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet à raison de 3/35ème à compter du 1er octobre 2009. La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire afférente à ce grade et sur le régime indemnitaire en vigueur. Un jour sera défini en accord avec l'agent et les horaires d'ouvertures de la mairie. Un temps sera gardé pour des nettoyages ponctuels, en cas de besoin. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires à la création de poste auprès du Centre de Gestion à la création de poste et à établir un nouveau contrat.

05/ Pose antenne ADSL

Monsieur le Maire expose en conseil municipal la demande de la société Hérault Télécom, déléguée par le Conseil Général de l'Hérault pour mettre en place le réseau électronique Haut Débit « Num'Hérault ». Le déploiement du réseau dans notre vallée se fera par voie hertzienne afin d'offrir aux habitants de MONTOULIEU une couverture minimale Haut Débit de 2 Mbits. Pour cela, la société Hérault Télécom souhaite établir une convention l'autorisant à installer un relais WI-FI sur le clocher de l'Eglise. La pose de quatre antennes de 30 cm de haut, 10 cm de large sur chaque face du clocher, au dessus des abajours, permet de couvrir la commune à 94 %.

Une documentation sur les antennes est mise à disposition du conseil municipal ainsi que le rappel de la réglementation de santé publique sur le rayonnement électromagnétique.

Le type d'installation proposé a une émission 600 fois inférieure à la réglementation française et européenne.

Après délibération, le conseil décide, par neuf voix pour et une contre, la pose du relais WI-FI sur le clocher de l'Eglise et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Hérault Télécom ainsi que les pièces nécessaires à cette mise en place.

06/ Contrat d'Assurances pour les Risques Statutaires : délégation au Centre de Gestion

Monsieur le Maire expose que la commune est adhérente au contrat d'assurance groupe garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents affiliés et non affiliés à la CNRACL. Or le contrat arrive à terme le 31 décembre 2009 et il y a lieu de le renégocier. Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques si la commune lui donne habilitation. Après délibération, le conseil autorise le centre de gestion à négocier le contrat de groupe Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention devant couvrir les risques précisés dans le contrat.

07/ Participation à l'Agantic

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de la présidente du centre socioculturel l'AGANTIC, qui organise des jours

d'animations et de loisirs pour les enfants.

Afin de réduire le prix de la journée payée par les familles, le centre sollicite une participation de la commune à hauteur de 6 €/jour/enfant de la commune. Le conseil rappelle que l'OMSC de St Bauzille de Putois assure les mêmes prestations et que la commune participe déjà à sa gestion. Les enfants de MONTOULIEU doivent donc séjourner en priorité au Centre de Loisirs de l'O.M.S.C. Si, pour diverses raisons, des familles souhaitent aller au centre socioculturel de l'AGANTIC à GANGES, la mairie doit en être informée à l'inscription de l'enfant et la commune participera à hauteur de 6 € / jour / enfant de la commune.

08/ Ecole du Thaurac : achat d'équipement informatique :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mme SIEGWALD, directrice de l'école du Thaurac, qui sollicite la participation de la commune pour l'achat de matériel informatique lancé par l'Etat et subventionné à 80 %, destiné aux écoliers.

Le conseil trouve l'opération très intéressante mais rappelle que les écoles sont de la compétence de la communauté de communes. Par respect des institutions, il regrette de ne pouvoir subventionner l'école pour ces équipements.

Le conseil demande aux délégués de la communauté de communes d'intervenir rapidement afin que ce projet soit inscrit à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance du conseil de communauté.

09/ Mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA): Instruction des dossiers

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi du 1er décembre 2008 relative au revenu de solidarité active entre en vigueur le 1er juin 2009. Les bénéficiaires peuvent déposer leurs demandes auprès de la MSA, CAF, CCAS... Or, la commune de MONTOULIEU, n'a pas de CCAS, ni de personnel spécialisé en aide sociale. Il souhaite donc que les dossiers soient instruits par le Département. Après délibération, le conseil municipal décide de confier l'instruction des demandes de RSA au Département.

10/ Mas de Bruyère : Acquisition du fonds de commerce de la société Envol par la société unipersonnelle AUPALYA

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur FONTAINE Guy, gérant de la SARL Envol Nature, située au Mas Bruyère, et, daté du 4 juin 2009. Ce dernier l'informe qu'il quittera les locaux au 1er septembre 2009, suite à l'acquisition du fonds de commerce par la Société unipersonnelle AUPALYA dont le gérant actuel est Monsieur Sébastien CHARLES.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur le fonds de commerce, de ne pas s'opposer à cette vente et s'engage à rédiger un nouveau bail au nom de la nouvelle entité. Et, décide que le montant de la caution versée à la Trésorerie de GANGES ne sera pas restitué au vendeur. Le repreneur la versera directement au vendeur en sus de la vente, en l'intégrant à sa propre comptabilité.

11/ Aménagement du square :

Mr CHARRA informe le conseil que des devis ont été demandés à l'entreprise RISO et à Mr STEINFELD.

12/ Questions diverses

La Poste : lecture du courrier adressé par Mr ISSERT, Maire de St BAUZILLE de PUTOIS concernant une réduction des heures d'ouverture du bureau.

Décharge de Ferussac : motion contre l'implantation d'un centre

d'enfouissement des déchets ménagers résiduels sur le site de « Ferussac », commune de St JULIEN de la NEF (30). Réunis en date du 5 juin 2009, les élus de MONTOLIEU soutiennent la commune de ST JULIEN de la NEF dans son opposition au projet d'installation d'un centre d'enfouissement de déchets sur son territoire. Le traitement de ces déchets qui ne peuvent être recyclés ou récupérés doit avoir un lieu d'enfouissement. Une telle

installation ne peut être envisagée à proximité d'un fleuve ou d'une source en eau souterraine pour des raisons environnementales.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23 heures 30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'Agonès

le 03 juillet 2009

Présents :

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr RAVIER Antoine, Mr GUICHARD Eric, Mr ZOUAOUI Noureddine, Mr TRICOU Patrick.

Excusés :

Monsieur Emile BOURGET qui donne pouvoir à Madame Emma ROCHE,
Madame Anne SARMEO qui donne pouvoir à Monsieur TRICOU,
Madame Sylvie JOLICOEUR qui donne pouvoir à Madame Véronique RIGAUD

Madame Véronique RIGAUD est nommée secrétaire de séance.

Régularisation administrative du forage de Lergue :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le POS de la commune d'Agonès, approuvé par délibération du conseil municipal du 03 mars 1987, modifié les 11 octobre 1990, 26 mai 1995 et 14 février 2006,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la régularisation administrative du forage de Lergue, il est demandé à la commune de devenir propriétaire du terrain sur lequel il est implanté. De plus, l'hydrogéologue qui a fait l'étude préliminaire préconise un périmètre de sécurité de 10mètres de côté autour du forage.

La commune doit donc se porter acquéreur d'une partie des parcelles A 136 située « Les Condamines » d'une superficie de 9a60ca et A 137 située « Les Condamines » d'une superficie de 8a10ca et dont les propriétaires sont pour la première, Monsieur Jean CAUSSE et pour la seconde, l'indivision ESPARCEL.

A la demande de Monsieur Jean CAUSSE, la commune a fait estimer le prix de ces terrains par « France Domaine ».

L'estimation donnée par « France Domaine » est la suivante :

- parcelle A 136, valeur globale 700€,
- parcelle A 137, valeur globale 600€.

L'indivision ESPARCEL accepte de vendre le terrain cadastré A137 à la commune pour un montant total de 600€.

Par contre, Monsieur Jean CAUSSE ne souhaite céder à la commune qu'une partie de son terrain. Monsieur le Maire regrette cette décision qui oblige à faire établir une division parcellaire engendrant une dépense supplémentaire pour la commune. Une fois ce partage effectué, la commune pourra acquérir la parcelle nécessaire dont le prix sera fixé au prorata de la surface et de l'estimation faite par « France Domaine ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'engager la procédure d'acquisition à l'amiable des terrains nécessaires à la régularisation administrative du forage de Lergue.

- D'autoriser Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ces acquisitions, jusqu'à la signature définitive des actes d'achat.

Assainissement : Régularisation du droit de passage et d'entretien chez Madame LOUCHE et Monsieur Gilles CAUSSE :

Monsieur le Maire expose la situation au Conseil Municipal :

Lors de la séance du 07 mai 2008, le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

« Il convient d'établir une convention de passage entre la commune et Monsieur Gilles CAUSSE qui a accordé la possibilité de faire passer des canalisations d'eaux usées, les gaines électriques et de télécommunication sur une partie de son terrain (cadastré A355). En contre-partie, il sera accordé à Monsieur Gilles CAUSSE l'exonération de deux participations de raccordement (valeur 1000€ pour les 2) au réseau d'assainissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires. »

Or lors de la préparation de l'acte notarié destiné à régulariser cette décision, le Notaire s'est rendu compte que Monsieur Gilles CAUSSE n'était pas propriétaire de ladite parcelle et que celle-ci appartenait à Madame LOUCHE. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE

=>D'établir une servitude de passage et d'entretien entre la commune et Madame LOUCHE qui a accordé la possibilité de faire passer des canalisations d'eaux usées, les gaines électriques et de télécommunication sur une partie de son terrain (cadastré A355). En contre-partie, il sera accordé à Madame LOUCHE l'exonération d'une participation de raccordement (valeur 500€) au réseau d'assainissement. D'autre part, il sera aussi accordé à Monsieur Gilles CAUSSE, neveu de Madame LOUCHE l'exonération d'une participation de raccordement (valeur 500€) au réseau d'assainissement pour la parcelle cadastrée A356.

=>D'autoriser Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cet accord, jusqu'à la signature définitive de l'acte.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Monsieur le Maire explique que, lors de son conseil du 04 juin

2009, la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a pris la délibération suivante :

« Le Président expose au conseil que les statuts de notre collectivité sont constitués par les différents arrêtés préfectoraux de création, modification de notre périmètre et de nos compétences.

Il convient de procéder à un toilettage de ces textes pas toujours cohérents entre eux, de préciser le libellé des compétences en référence à l'art.L5214231 du CGCT et de renforcer notre action par l'extension de compétences. Après adoption par le conseil de Communauté, ces modifications doivent être approuvées par les communes membres à la majorité qualifiée et faire l'objet d'un arrêté préfectoral.

il convient de modifier les rédactions des arrêtés du 31 décembre 1999 et du 07 novembre 2003 et de les remplacer par la rédaction suivante :

« La Communauté de Communes est administrée par un conseil communautaire composé de délégués titulaires élus par les conseils municipaux selon les règles suivantes :

- 1 délégué par commune de moins de 1 000 habitants,
- 1 délégué supplémentaire pour la tranche de 1 001 à 2 500 habitants,
- 1 délégué supplémentaire pour la tranche de 2 501 à 5 000 habitants.

Soit la répartition suivante :

1 délégué : Agonès, Brissac, Gornières, Montoulieu, Moulès et Baucels, St Julien de la Nef, St Martial et St Roman de Codières,

2 délégués : Cazilhac, Laroque, St Bauzille de Putois et Sumène.

3 délégués : Ganges.

Il sera désigné autant de délégués suppléants que de titulaires.

il convient de modifier la rédaction de l'arrêté du 09 novembre 2006 et de le remplacer par la rédaction suivante conformément à l'article L5214231 du CGCT.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

► Aménagement de l'espace communautaire

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, zones d'aménagement concerté – Réserves foncières en vue de réalisation d'équipements publics d'intérêt communautaire

Compétences exercées en totalité par la communauté de Communes

► Développement économique

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire les futures zones où les extensions de zones sont de plus de 2 hectares.

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire

- Mise en œuvre de l'animation et de la promotion économique du périmètre communautaire

Sont d'intérêt communautaire : les opérations concernant simultanément au moins 3 communes ou une zone d'activité d'intérêt communautaire.

- Réalisation d'ateliers relais

Compétence exercée en totalité par la Communauté de Communes

- Actions d'accueil, d'information et de promotion du tourisme

Compétence exercée en totalité par la Communauté de Communes

COMPETENCES OPTIONNELLES

► Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

= Protection et mise en valeurs d'espaces naturels sensibles ou de biens remarquables

Compétence exercée en totalité par la Communauté de Communes

= Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétence exercée en totalité par la Communauté de Communes

= Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
Intérêt communautaire à définir

COMPETENCES FACULTATIVES

► Politique du logement et du cadre de vie

= OPAH

Compétence exercée en totalité par la Communauté de Communes

= Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes handicapées

Est d'intérêt communautaire : la garantie d'emprunt pour la réalisation d'une Maison d'Accueil Spécialisée à Ganges

► Action sociale d'intérêt communautaire

= Petite enfance (0 à 4 ans) : gestion du lieu multi-accueil (crèche) de Ganges, animation d'un relais assistance maternelle, développement d'un service dit « crèche familiale »

Compétence exercée en totalité par la Communauté de Communes

= Jeunesse

Est d'intérêt communautaire : la mise en œuvre d'un Partenariat Local d'Action Jeunesse 11-26ans

► Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

= Construction, entretien et fonctionnement des établissements scolaires préélémentaires et élémentaires et restauration scolaire

Compétence exercée en totalité par la Communauté de Communes

= Construction, entretien et fonctionnement culturels

Sont d'intérêt communautaire :

- Le cinéma Arc en Ciel à Ganges

- Le théâtre Albarède à Ganges

► Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Est d'intérêt communautaire : la voirie d'accès à l'ancienne décharge du Triadou sur la commune de St Bauzille de Putois entre la D108 et le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du quatre juin deux mil neuf modifiant les statuts de ladite Communauté de Communes.

Ecole du Thaurac :

Madame Véronique RIGAUD fait un compte-rendu de la dernière réunion à laquelle elle a assisté.

Le projet définitif de la nouvelle maternelle n'est toujours pas arrêté ce qui génère un débat dynamique auprès des parents et de l'équipe enseignante.

Pour l'année scolaire 2009/2010, les effectifs continuent de grossir, l'école comptera 212 élèves.

D'autre part, il conviendra de faire un courrier à Madame la Directrice de l'école pour lui rappeler que les délégués de la commune d'Agonès aux Affaires Sociales, à la Jeunesse et aux Personnes Agées sont Mesdames Véronique RIGAUD, Sylvie JOLICOEUR et Monsieur Noureddine ZOUAOUI. (Conseil Municipal du 20 mars 2008).

Enfin, il n'est pas possible, en raison de la liberté de chacun de choisir l'établissement où son enfant sera scolarisé (école publique ou privée) d'informer Madame la Directrice à chaque arrivée de nouvelle famille avec de jeunes enfants.

O.M.S.C.

Monsieur Eric Guichard rappelle qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'OMSC le 27 mai dernier à St Bauzille de Putois.

Il semblerait que les subventions de la CAF pour les communes de St Bauzille, Montoulieu et Agonès aient été versées directement à la commune de St Bauzille. (La CAF ne souhaitant avoir qu'un seul interlocuteur). Or notre commune n'a rien touché depuis 2006. Il conviendra donc de se rapprocher de St Bauzille pour vérifier ce qu'il en est exactement.

Avec le rapport d'activité de l'OMSC, Monsieur le Maire a reçu un courrier du Président, Monsieur Guy MENDES, demandant une augmentation de la subvention annuelle de 16 % pour 2009.

Le Conseil Municipal rappelle que les subventions ont été votées lors du budget primitif en mars 2009. D'autre part, la conjoncture actuelle n'autorise pas le Conseil Municipal à envisager une quelconque augmentation des subventions versées aux différentes associations. En regard du petit budget de la commune, la subvention versée à l'OMSC est déjà considérable surtout si on la compare à la faible fréquentation des enfants d'Agonès. Le Conseil Municipal, à l'unanimité rejette la demande d'augmentation de la subvention destinée à l'OMSC.

Déviations de la route départementale D1 (accès à St Etienne d'Issensac, depuis le Cardonille)

Monsieur le Maire lit un courrier qu'il vient d'adresser à Monsieur André VEZINHET, Président du Conseil Général de L'Hérault. En effet, en rentrant de Montpellier l'autre soir,

Monsieur le Maire s'est aperçu que la circulation pour aller à St Etienne d'Issensac était déviée par St Bauzille de Putois et Agonès.

Cette déviation a été mise en place, vraisemblablement à la demande de la commune de Brissac, sans aucune concertation préliminaire, et sans information de la commune d'Agonès.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu avec le service des routes du département la mise en place de ralentisseurs au niveau du hameau de Valrac afin que les véhicules qui utilisent cette route diminuent leur vitesse et garantissent ainsi une meilleure sécurité pour les riverains. Pour des raisons budgétaires, le projet a été reporté à l'an prochain. En détournant la circulation par St Bauzille de Putois et Agonès, on ne fait que déplacer le problème et on augmente la dangerosité en agglomération.

Courrier de Monsieur ISSERT, Maire de St Bauzille de Putois, à propos de la Poste

Monsieur le Maire lit un courrier que lui adressé Monsieur ISSERT, Maire de St Bauzille de Putois dans lequel il explique avoir reçu Madame GOURAT, Directeur des ventes de la Poste. Madame GOURAT a mis en avant la nécessité de réduire les heures d'ouverture du bureau de poste de St Bauzille de 28 à 20 heures hebdomadaires !

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'étonne qu'une telle décision puisse être prise, quand on sait l'importance du bureau de la Poste dans un environnement rural comme celui-ci. Il est à noter que La Poste de St Bauzille n'est pas seulement le bureau de ce village, mais aussi celui d'autres villages alentour : Agonès, Montoulieu...

Quant on connaît l'accroissement de population que connaît le secteur, on ne peut qu'être surpris qu'une telle décision puisse être envisagée !

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient avec fermeté la démarche de Monsieur ISSERT et attend une réponse positive des services de La Poste.

Bombyx

Monsieur le Maire lit un courrier de l'équipe organisatrice du Rallye Bombyx qui remercie la commune pour sa subvention et donne un bilan provisoire.

Débroussaillage

Madame ROCHE explique que Madame GRANIER qui demeure à Valrac s'inquiète de ce que les terrains autour de sa propriété ne soient pas entretenus et que les propriétaires ne satisfassent pas à leurs obligations de débroussaillage, ce qui présente un réel danger en cas d'incendie.

Monsieur le Maire fera un courrier aux différents propriétaires pour leur rappeler leurs obligations et leur demander de débroussailler leurs terrains au plus vite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'Agonès

le 29 mai 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGONES 11 septembre 2009

Présents :

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mme SARMEO Anne, Mme JOLICOEUR Sylvie, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr RAVIER Antoine, Mr BOURGET Emile, Mr GUICHARD Eric, Mr ZOUAOUI Noureddine, Mr TRICOU Patrick.

Mme Emma ROCHE est nommée secrétaire de séance.

Déplacement de la canalisation d'alimentation d'eau du Forage de Lergue :

Monsieur Le Maire rappelle au conseil le caractère du devenir de la conduite d'adduction du forage de Lergue qui menace d'être emportée par l'érosion de l'Hérault.

Il précise qu'il est nécessaire pour sécuriser l'alimentation en eau potable de remplacer cette canalisation et d'en changer le tracé (passage par les terres). En effet, la commune ne dispose que de cette ressource pour assurer les besoins en eau potable de ces administrés.

Monsieur Le Maire, rappelle que la présente demande de subvention concerne donc les travaux de remplacement et déplacement de la conduite de refoulement du forage de Lergue.

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que la procédure de DUP a été lancée avec notamment la nomination d'un bureau d'études pour le montage des dossiers actuellement en cours.

Monsieur le Maire, expose le dossier de demande de subvention et précise qu'il convient :

- De réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'adduction du forage de Lergue,
- De déposer auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau une demande de subvention pour le financement de l'opération.

Le conseil,

- = Oui l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré :
- = Approuve le dossier de demande de subvention,
- = Sollicite les aides du Conseil général et de l'Agence de l'eau dans le cadre du financement des travaux estimés à : 74 633,00 € HT soit 89 261,07 € TTC
- = Autorise le Département à percevoir l'aide de l'Agence pour le compte de la commune, aide qui sera par la suite reversée à la commune dans le cadre du guichet unique du contrat départemental.

Assainissement : régularisation du droit de passage et d'entretien chez Mme LOUCHE :

Lors de la séance du 03 juillet 2009, le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

« d'établir une servitude de passage et d'entretien entre la commune et Madame LOUCHE qui a accordé la possibilité de faire passer des canalisations d'eaux usées, les gaines électriques et de télécommunication, sur une partie de son terrain (cadastré A355). En contre-partie, il sera accordé à Madame LOUCHE l'exonération d'une participation de raccordement (valeur 500€) au réseau d'assainissement. D'autre part, il sera aussi accordé à Monsieur Gilles CAUSSE, neveu de Madame LOUCHE, l'exonération d'une participation de raccordement (valeur 500€) au réseau d'assainissement pour la parcelle cadastrée A356 ».

A la relecture de cette délibération, on s'est rendu compte que Monsieur Gilles CAUSSE n'étant pas propriétaire de la parcelle A355, il n'était donc pas possible de lui accorder un raccordement gratuit sans contre-partie.

D'autre part, il est à noter que les canalisations traversent exclusivement la propriété de Madame LOUCHE.

Par conséquent, en contre partie des servitudes de passage et d'entretien sur une partie de son terrain cadastré A 335, il convient d'accorder à Madame LOUCHE, l'exonération de deux participations de raccordement (valeur 1000€ pour les deux).

Le Conseil, après avoir ouï Monsieur le Maire, adopte cette proposition à l'unanimité.

Convention d'assistance technique départementale aux collectivités locales dans le domaine de l'eau :

La loi du 30 décembre 2006, relative à l'eau et aux milieux aquatiques, a modifié les conditions d'intervention du Département pour l'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, la loi fait obligation aux Départements de mettre à disposition des collectivités maîtres d'ouvrage éligibles une assistance technique dans les domaines suivants :

- l'assainissement collectif,
- l'assainissement non collectif,
- la protection de la ressource en eau,
- la protection des milieux aquatiques.

Les textes d'application précisent les conditions de cette assistance et de sa rémunération par les maîtres d'ouvrage qui en bénéficient.

Ainsi, et conformément au décret du 26 décembre 2007, « cette mise à disposition fait l'objet d'une convention passée entre le département et la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale qui a demandé à en bénéficier. Cette convention en détermine le contenu, les modalités et la rémunération. »

L'arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau dispose que « le tarif par habitant (...) est défini en tenant compte des prestations d'assistance technique pour des collectivités qui ne sont pas considérées comme rurales ... » et que « le montant annuel de la rémunération ... est obtenu en multipliant le tarif par habitant par la population de la commune ou du groupement. »

Le Département se voit donc dans l'obligation d'établir un barème pour la participation des collectivités qui bénéficient de ses prestations d'assistance technique. La participation des collectivités a été établie en tenant compte de la subvention de l'Agence de l'Eau au Département, laquelle couvrira 70 % du coût du service. Le Département répercutera sur les collectivités la moitié du reste à financer, soit 15 % du coût total du service.

Nous sommes concernés par le domaine de l'assainissement collectif et non collectif

Le Département a établi son tarif 2009 à 0.40 €/habitant pour l'assainissement collectif, 0,1 €/habitant pour l'assainissement non collectif, 0,60 €/habitant pour la protection des captages et 0,30 €/habitant pour la définition des aires d'alimentation des captages, ces 2 dernières missions étant limitées dans le temps à 4 années.

Pour les collectivités éligibles à l'assainissement collectif et non collectif, un tarif groupé représentant 0,40 €/habitant est fixé.

La population prise en compte est pour nous de 196 habitants, notre participation forfaitaire ne sera pas sollicitée étant donné son faible montant.

La convention jointe détaille la consistance de ces services mis à disposition et les engagements des deux parties.

Après débat, le Conseil Municipal décide :

- de demander la mise à disposition des services du Département dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif,
- d'inscrire au budget de la commune, la participation à ce

service pour une somme de 0,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe.

DIA :

Monsieur le Maire présente une DIA qui nous est adressée par Maître Line GERAUD. Il s'agit de la vente de la parcelle cadastrée B 131, lieu –dit « les Condamines » appartenant à Monsieur Roland GAY.

Le Conseil à l'unanimité, ne souhaite pas préempter.

DIA :

Monsieur le Maire présente une DIA qui nous est adressée par Maître George-Henri MANSOUX. Il s'agit de la vente des parcelles cadastrées B 1 et B2, lieu –dit « La Rompue » appartenant à Monsieur Henri TIXIER.

Le Conseil à l'unanimité, ne souhaite pas préempter.

DIA :

Monsieur le Maire présente une DIA qui nous est adressée par Maître Line GERAUD. Il s'agit de la vente de la parcelle cadastrée B 52, lieu –dit « le Campas » appartenant à Monsieur Pierre-Jean QUERQUANT et Madame Cathy DUTEIAUX.

Le Conseil à l'unanimité, ne souhaite pas préempter.

Avis de la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc Roussillon après contrôle budgétaire :

Lors du contrôle du Budget Primitif 2009 de la Commune, la Préfecture de l'Hérault a saisi la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc Roussillon au motif que ce budget a été voté en déséquilibre en raison de l'insuffisance des ressources propres d'investissement pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice 2009 au titre du budget annexe d'assainissement Eau Potable.

En fait, l'arrêté des comptes de l'exercice 2008 n'a pas donné lieu à estimation des restes à réaliser en recettes d'investissement alors même qu'au budget de cet exercice figuraient des subventions pour un montant de 315 950€ dont les décisions d'attribution ont été prises au cours des années 2005, 2007 et 2008 et dont les travaux y afférents étaient en voie d'achèvement. D'autre part, ces subventions acquises mais non encore perçues ont été inscrites en recettes d'investissement au titre du budget 2009 pour un montant de 390 000€. Cette recette qui constitue une ressource propre (article L.1612-4 du CGCT) autorise la couverture du remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir en 2009 et du déficit reporté des exercices antérieurs qui s'élèvent ensemble à 301 957,57€.

La Chambre régionale des Comptes de Languedoc Roussillon, lors de sa délibération du 26 juin 2009 a émis l'avis suivant :

«

- 1/ Déclare la saisine du Préfet de l'Hérault recevable,
- 2/ Constate que le budget de l'exercice 2009 de la Commune d'Agonès a été adopté en équilibre et qu'il n'y a pas lieu de proposer des mesures nécessaires au rétablissement de son équilibre,
- 3/ Recommande, en tant que besoin, l'estimation des restes à réaliser à l'occasion du vote des prochains comptes administratifs de la Commune d'Agonès,
- 4/ Invite le Maire de la Commune d'Agonès à informer, dès sa plus proche réunion le Conseil Municipal du présent avis, conformément aux dispositions de l'article L.1612-19 du code général des collectivités territoriales,
- 5/Dit que le présent avis sera notifié au Préfet de l'Hérault, au Maire d'Agonès et qu'une ampliation en sera adressée au Trésorier-Payeur Général de l'Hérault. »

Le Conseil Municipal prend acte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc émis le 26 juin 2009.

Aménagement des arrêts de bus du transport

scolaire :

Monsieur le Maire fait un bref rappel historique des modalités de transport des enfants de la commune qui sont scolarisés. Jusqu'à présent, seuls les enfants du village et d'Olivet bénéficiaient d'un transport scolaire. En effet, le transport scolaire n'est organisé dans le département qu'à partir d'une distance de 3 kilomètres entre le lieu de résidence et l'école.

Les enfants habitant Valrac qui fréquentaient l'école de Saint-Bauzille de Putois ne pouvaient donc utiliser le transport scolaire.

Monsieur le Maire, avec le concours du conseiller Général Mr Jacques RIGAUD a rencontré Mr CASTET, Directeur de Hérault Transports, pour essayer de mettre en place de nouvelles modalités de transport scolaire.

Mr CASTET a réaffirmé la règle de la distance des 3 kilomètres, mais Monsieur le Maire lui a fait remarquer que les enfants de Valrac qui fréquentaient les Collèges de Ganges ou le Lycée du Vigan devraient pouvoir aussi bénéficier d'un transport.

A la rentrée de septembre, Hérault-Transport a mis en place un nouveau circuit pour le ramassage scolaire et un nouvel arrêt de bus (destiné uniquement aux collégiens et aux lycéens) a été créé au niveau de Valrac.

Malgré la demande de Monsieur le Maire, pour des raisons de sécurité, Hérault-Transport n'a pas souhaité en créer un autre arrêt entre Valrac et le village.

Madame Nicole Hilaire a accepté que le nouvel arrêt soit implanté gracieusement sur son terrain.

Le Conseil Municipal l'en remercie vivement.

Afin d'améliorer le confort d'attente et la sécurité, Monsieur le Maire propose qu'une étude sur les différents aménagements des arrêts (implantation d'abribus) soit entreprise. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

En ce qui concerne la prise en charge des enfants de Valrac fréquentant l'école de Saint-Bauzille de Putois, en raison des sommes demandées par Hérault-Transports, la commune ne peut pas l'envisager.

PAE « Les Terrasses » :

Lors de sa réunion du 15 mars 2007, le Conseil Municipal à l'unanimité, avait décidé de mettre en place un PAE dans le secteur appelé « Les Terrasses ».

Le coût des équipements publics ressortait prévisionnellement à 125 000€ HT.

Le délai de réalisation de ce programme, compte tenu de la durée prévisionnelle de son urbanisation était fixé à 5 ans.

Par délibération du 19 juillet 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité portait le montant de la participation au m² de SHON à 173.61€.

Lors de la réunion du 07 mai 2008, le Conseil Municipal a désigné Mr Barbaroux pour une mission topographique et foncière.

La réactualisation des coûts des équipements fait apparaître un surcoût considérable : entre 79 000€ et 99 000€. Soit un coût total des travaux estimé entre 204 000€ et 224 000€.

De plus, en raison de l'incertitude du retour sur investissement, les propriétaires concernés n'ayant aucune obligation dans le temps pour déposer un permis de construire, la commune ne peut s'engager dans un programme financier de cette ampleur.

Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abandonner ce projet du PAE « Les Terrasses ».

Il est à noter que ce PAE pourra être remplacé un PUP (Projet Urbain Partenarial) dont les modalités d'application et de financement sont beaucoup moins contraignantes pour la

Commune.

Mise en place de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication :

Le décret du 27 décembre 2005 fixe les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs électroniques et, en particulier, encadre le montant de certaines redevances. Cet encadrement était prévu, auparavant, par le décret du 30 mai 1997 qui a fait l'objet d'une annulation partielle par le Conseil d'Etat au mois de mars 2003.

Du fait de l'annulation du précédent décret en 2003, la Commune n'avait pas pu délibérer et émettre les titres de recette correspondants.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- = De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, avec effet rétroactif à partir de 2004,
- = Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou de tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Désignation des délégués de la Commune au SIVU Ganges-Le Vigan :

Madame Anne SARMEO qui avait été élue, lors du Conseil Municipal du 15 mars 2008, déléguée titulaire, fait part de ses difficultés pour assister aux réunions. En effet, travaillant à Montpellier, il lui est difficile de se libérer pour assister en temps et heures aux réunions au Vigan, et le regrette sincèrement. Par conséquent, elle préfère se retirer pour qu'un nouveau délégué soit élu à sa place.

A l'unanimité sont élus :

- = Mme Emma ROCHE déléguée titulaire,
- = Mr Emile BOURGET, délégué suppléant.

Questions diverses :

Modification des limites territoriales des arrondissements de Montpellier et Lodève :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet de l'Hérault l'informant des modifications des limites territoriales des arrondissements de Montpellier et Lodève. A compter du 1^{er} novembre 2009, les communes des cantons d'Aniane, St Martin de Londres et Ganges seront rattachées à l'arrondissement de Lodève. A compter de cette date, Monsieur le Sous-Préfet de Lodève sera l'interlocuteur privilégié de la commune. Il est à noter que cette modification n'aura aucune incidence sur le service rendu aux usagers de notre commune qui pourront effectuer leurs démarches administratives à la préfecture ou à la sous-préfecture.

Le Conseil Municipal prend acte de cette notification.

Rapport de la CAF sur le Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Maire lit le rapport que la CAF lui a fait parvenir. Il ressort que l'OMSC rencontre des problèmes de coût de fonctionnement et de fréquentation depuis 2006. En effet, même si on constate une légèrement augmentation du taux d'occupation en 2008, on reste bien en deçà des objectifs du contrat. Il est à noter que, comme la plupart des structures de ce type, l'OMSC a des difficultés à structurer des animations pour la tranche 12/17ans. Enfin, les coûts de transport (la plupart des activités pour les adolescents se situent à Montpellier), grèvent le budget de manière importante. Pour le

transport, la CAF suggère un rapprochement avec la commune de Brissac qui possède 2 minibus.

Le Conseil Municipal souhaite que les efforts qui ont été entrepris vont porter leurs fruits pour permettre à cette structure de fonctionner dans les meilleures conditions.

Compte-rendu de la réunion de bilan de la saison d'été 2009 à St Etienne d'Issenssac :

Monsieur Eric Guichard qui a assisté à cette réunion fait un compte-rendu. Il ressort que les résultats obtenus avec la mise en place du nouveau sens de circulation pour accéder au site (accès par St Bauzille de Putois et Agonès à l'aller et retour par le Col de la Cardonille) n'aient pas été à la hauteur des espérances.

De nombreux procès-verbaux ont été dressés par la gendarmerie pour non respect du sens de la circulation ou du stationnement...on a retrouvé des tonnes de détritus, des feux ont été allumés, certains ont pratiqué du camping sauvage... !!! Lors de cette réunion, Monsieur Eric GUICHARD a rappelé que la commune d'Agonès n'avait pas été associée à la décision de modifier le sens du trafic.

Ce site pose de vrais problèmes de sécurité pendant la période d'été. Le dossier sera exposé à la Communauté de Communes.

D'ores et déjà, le Conseil Municipal s'oppose avec vigueur au renouvellement de l'opération. En effet, la sécurité sur le pont et dans la traversée en agglomération du hameau de Valrac n'est absolument pas assurée : visibilité incertaine sur le pont, vitesse excessive dès la sortie du pont.... Cet été, de nombreux bouchons se sont créés à l'entrée ou à la sortie du pont, on a vu des automobilistes prendre des risques inutiles ou en venir aux mains pour ne pas céder le passage. Il n'est pas possible de déplacer un problème pour en créer un autre ailleurs !

Courrier de Solidarité Insertion :

Monsieur le Maire lit un courrier dans lequel le Président de Solidarité Insertion remercie la Commune pour la subvention accordée et dresse un bilan de l'activité de l'association pour 2008.

Courrier de l'AFM Téléthon :

Monsieur le Maire lit un courrier de l'AFM Téléthon qui demande une subvention. Monsieur le Maire propose que le dossier soit examiné lors du prochain budget primitif de 2010.

Courrier du Comité Féminin de l'Hérault pour la Prévention et le Dépistage :

Monsieur le Maire lit un courrier de cette association qui informe de la nouvelle campagne d'information mise en place, en octobre, avec le soutien des boulangers. Un million de sacs à baguette porteur du slogan « Vous, je ne sais pas ? Moi, je préfère savoir ! Je fais ma mammographie ! » sera diffusé sur l'ensemble du département.

Site internet de la Commune et journal « Inform'Agonès » :

Monsieur le Maire demande à Monsieur ZOUAOUI de bien vouloir réfléchir, en collaboration avec le secrétaire de mairie, aux possibilités de la création d'un site internet dédié à la Commune.

D'autre part, afin d'étoffer le contenu et permettre une meilleure information des habitants de la Commune, il est décidé que le journal « Inform'Agonès » paraîtra deux fois par an : en juin et en décembre.

Cimetière :

Monsieur le Maire demande à Messieurs Emile BOURGET et Eric GUICHARD de réfléchir à un projet d'aménagement du nouveau cimetière.

Point sur les travaux dans la commune :

Monsieur le Maire fait un rapide bilan des travaux effectués ou en cours sur la commune. Le nouvel agent technique a continué, pendant tout l'été, à débroussailler les chemins communaux et commencé à nettoyer le terrain au bord de l'Hérault. Récemment, il a travaillé au réaménagement et au curage des fossés du chemin d'Olivet et de la Plaine. Actuellement, il vient de commencer les travaux de réfection de l'allée centrale du cimetière.

Saint-Saturnin :

A la demande de nombreux habitants, il est décidé de reconduire la fête de la Saint-Saturnin. La date retenue est le samedi 28 novembre. Le lieu et les conditions seront portés à la connaissance des habitants dès que possible.

Lyre Saint Bauzilloise :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la démission de l'actuelle présidente, l'association a subi quelques turbulences. Lors de la réunion du 10 septembre un nouveau conseil d'administration a été formé ce qui va relancer l'association et permettre à de nombreux enfants de bénéficier des services de cette école de musique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 4 juin 2009

1. Motion – Projet centre d'enfouissement à St Julien de la Nef.

Monsieur Rigaud donne lecture du projet de motion.

Monsieur Issert demande à ce que l'on rajoute que la commune de St Bauzille de Putois ne saurait elle non plus accueillir un centre d'enfouissement sur son territoire.

Plusieurs délégués ont un avis réservé car il ne faudrait pas amoindrir l'importance de cette motion concernant un projet précis en y ajoutant d'autres sites où aucun projet n'existe.

Monsieur Rigaud précise lui aussi qu'aucun projet de ce type ne concerne St Bauzille de Putois, la décharge du Triadou étant fermée et réhabilitée et que nous travaillons sur des projets photovoltaïques sur ce site. Il propose qu'au prochain conseil de juillet cette question soit évoquée et qu'une motion soit éventuellement proposée.

Monsieur Issert se déclare satisfait par cette proposition.

Compte tenu de deux modifications de rédaction ; La motion suivante est adoptée à l'unanimité.

La question de l'élimination des déchets ménagers reste une des plus épineuses pour les collectivités territoriales.

Notre communauté agit d'une manière volontariste pour limiter le plus possible le tonnage des déchets résiduels qu'il faut éliminer (déchetterie en libre accès, tournée spécifique des recyclables, distribution de composteurs etc. ...). D'autres actions qui ne sont pas de notre ressort doivent également être conduites, par exemple la réduction à la source des emballages.

Reste ce qui ne peut pas être recyclé ou récupéré. Refusant l'incinération, notre communauté au travers du SYMTOMA a choisi l'enfouissement, actuellement sur le site de Bellegarde dans le Gard. Mais l'impératif qui peut être qualifié de moral qui consiste à ne pas vouloir enfouir les déchets chez le voisin nous incite à la recherche d'un site d'enfouissement sur notre territoire.

Bien entendu, cette recherche ne peut se faire au détriment de l'environnement et de la capacité de notre région à développer les activités économiques porteuses d'avenir que sont le tourisme et les sports de pleine nature. De même des problèmes actuels de pollution qui doivent être réglés ne pourraient constituer un argument qui supprime tous les autres.

C'est pourquoi, quelque soit le résultat des études qui sont actuellement menées, le Conseil de communauté réuni le 4 juin 2009 exprime sa totale solidarité envers la commune de St Julien de la Nef qui refuse la perspective d'une

implantation d'un centre d'enfouissement des déchets ménagers résiduels sur le site de « Ferrusac ».

2. Budget Supplémentaire.

Monsieur Servier présente cette question.

Le Président indique au conseil de communauté qu'il est nécessaire de voter un budget supplémentaire pour l'année 2009 suite à des modifications intervenues sur la dotation globale de fonctionnement dans le cadre de l'adoption de la TPU.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Compte 014 - 73961 « Reversement TPU attribution de Compensation » : + 281 345 €

RECETTES :

Compte 74 - 7411 « DGF Dotation forfaitaire globale » : + 281 345

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Compte 21 – 2188 « Autres immobilisations Corporelles »
Opération 927 « Réhabilitation du théâtre de l'Albarède » :
+ 20 000 €

RECETTES :

Compte 16 – 1641 « Emprunt en euros » Opération 927
« Réhabilitation du théâtre de l'Albarède » : + 20 000 €

Monsieur Issert fait remarquer qu'il vaut mieux préciser que cette dépense sera éventuellement compensée par le gain réalisé sur les travaux et qu'en attendant, il convient d'inscrire un emprunt.

Adopté à l'unanimité.

3. Taxe sur le Foncier non bâti

Monsieur Servier présente cette question

Le Président expose que suite à une anomalie détectée sur l'imprimé fiscal 1259, concernant le taux de taxe du foncier non bâti, il y a lieu de revoter pour ce taux d'imposition afin qu'il puisse être conforme avec l'article 1609 nonies C II du code général des impôts. En effet, les taux ménages 2009 doivent être égaux aux taux de référence, c'est-à-dire aux taux ménages 2008 multipliés par le coefficient de variation proportionnel (1.023993) soit un taux de 31.36 % pour 2009. Monsieur Servier précise que cette modification entraîne une différence de 45 € sur notre budget !

Adopté à l'unanimité.

4. Régime indemnitaire du personnel

Monsieur Servier présente cette question

"Le Président expose au conseil que le régime indemnitaire proposé (...) est constitué des primes et indemnités (...), dont la nature et les montants moyens sont définis par les textes réglementaires (...), en vigueur à la date d'application de la présente délibération. Ces primes et indemnités suivront l'évolution réglementaire de leur texte de référence.

(Tableaux et textes de référence ...)

Les primes et indemnités sont versées au prorata de la durée annuelle du travail et du temps de travail (temps non complet et temps partiel).

Les critères d'attribution

Les primes et indemnités instituées par la présente délibération sont modulables selon les critères suivants :

- technicité
- responsabilité
- manière de servir
- absentéisme

Il est précisé que compte tenu des modalités d'attribution, cette enveloppe peut ne pas être distribuée en totalité dans la mesure où les versements sont individualisés.

En réponse à une question de madame Ricome, monsieur Servier précise que les montants prévus sont basés sur le personnel effectivement en poste 2009.

Adopté à l'unanimité.

5. Mobilisation de l'emprunt pour la réhabilitation du théâtre Albarède

Monsieur Servier indique au Conseil qu'il y a lieu de mobiliser un emprunt de 250 000 € afin de financer les travaux de réhabilitation du Théâtre Albarède. Des consultations ont été menées auprès de trois organismes bancaires : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Dexia. Après étude des offres, c'est le Crédit Agricole qui propose les taux les plus intéressants actuellement. Le Conseil décide donc de souscrire un emprunt de 250 000 € pour une durée de 17 ans avec échéance trimestrielle au taux de 4,37 % auprès du Crédit Agricole.

Adopté à l'unanimité.

6. Modification des statuts de la Communauté de communes

Les statuts de notre collectivité sont constitués par les différents arrêtés préfectoraux de création, modification de notre périmètre et de nos compétences. Les services de la préfecture nous ont demandé de procéder à un « toilettage » rendu nécessaire par la succession de ces textes, pas toujours cohérents entre eux.

De plus, consécutivement à l'adoption de la TPU, notre collectivité va demander à bénéficier de la DGF bonifiée. Il convient donc que le libellé de nos compétences corresponde à la législation en vigueur.

1. L'arrêté de création de notre collectivité fixe le nombre de délégués à 14. Depuis l'adhésion des 4 communes Gardoises, ce chiffre est passé à 19. Il est suggéré de ne

plus indiquer de chiffre global, le nombre de délégués est en fonction du nombre de communes regroupées et des règles de représentation.

2. Les règles de représentation ne comportent pas d'indication pour les communes au-delà de 4 000 habitants. La commune de Ganges a dépassé ce chiffre. Il est proposé de modifier la strate de 2 501 à 4 000 habitants pour la remplacer par une strate de 2 501 à 5 000 habitants. Ainsi l'équilibre de la représentation entre communes n'est pas modifié.

3. Afin de pouvoir demander le bénéfice de la DGF bonifiée dans le cadre de la TPU, notre collectivité doit obligatoirement exercer 4 parmi 7 groupes de compétences.

Le libellé de ces compétences doit reprendre très exactement celui du Code Général des Collectivités territoriales dans son article L 52 14 231, nous exerçons déjà 3 de ces compétences qu'il faut expliciter :

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité Industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.
- Aménagement de l'espace Communautaire – Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur. Zones d'aménagements concertés d'intérêt communautaire.
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Précisons que les modifications de rédaction ne modifient en rien l'exercice de nos compétences.

Il convient donc de prendre une 4^{ème} compétence qui serait :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, en précisant sans attendre cette compétence par l'intérêt communautaire qu'il s'agit de la voirie d'accès à l'ancienne décharge du Triadou sur la commune de St Bauzille de Putois.

4. Enfin, afin de pouvoir opérer la mise en œuvre d'un Partenariat Local d'Action Jeunesse, il convient de le préciser dans le groupe de compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire » que nous possédons déjà.

Ces modifications devront faire l'objet de délibérations conjointes à la majorité qualifiée des communes membres de notre collectivité.

Adopté à l'unanimité.

7. Marché des repas de cantine – Création de la commission d'Appel d'Offres.

Il convient de désigner la commission d'Appel d'Offres pour le choix des prestataires du marché du repas de cantine. La CAO est composée d'un président et de 5 membres (+ suppléants). Sont désignés.

Président : Jacques Rigaud

suppléant : Ghislain Pallier

Membres Titulaires :

Membres suppléants :

William Toulouse

Bernard Jalabert

Jean-Marie Gros

Pierre Servier

Fabien Bouvier

Dominique Ricard

Géralde Ricome

Pierre Chanal

Hans Mettler

Adrienne Lautric

Adopté à l'unanimité.

8. Marché d'agrandissement de l'école de Sumène.

Création de la commission d'appel d'Offres.

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de désigner la Commission d'Appel d'Offres pour l'opération d'agrandissement de l'école de Sumène : choix du maître d'œuvre et marchés de travaux.

Sont désignés.

Président : William Toulouse

Suppléant : Gilbert Laurans

Membres Titulaires :

Membres suppléants :

Christian Toureille

Gérard Fabrier

Pierre Servier

Jean-marie Gros

Adrienne Lautric

Philippe Pibarot

Michel Issert

Dominique Ricard

Claude Bernard

Nicole Clément

Adopté à l'unanimité.

9. Construction de locaux techniques – Lancement de l'appel à candidature et création de la commission d'appel d'Offres.

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à lancer une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération construction de locaux techniques nécessaires au bon fonctionnement des services de la Communauté de communes (déchet ménager, entretien des écoles ...) et de l'autoriser à signer tous les documents à cet effet. Monsieur le Président indique également au Conseil qu'il convient de désigner la Commission d'Appel d'Offres qui sera chargée du choix du maître d'œuvre et des marchés de travaux. La Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

Président : Pierre Chanal

Suppléant : Thierry Brager

Membres Titulaires :

Membres suppléants :

Pierre Servier

Michel Issert

Jean-Pierre Gaubiac

Bernard Jalabert

Etienne Petris

Patrick Tricou

Lucas Faidherbe

Bernard Brizon

Bernard Caumon

Françoise Battesti

Adopté à l'unanimité.

10. Approbation de la convention avec l'Office de Tourisme

Comme tous les ans, il convient d'adopter la convention avec l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée qui comporte les objectifs 2009.

A la demande de monsieur Issert, il est ajouté aux marchés de Noël celui de St Bauzille de Putois.

Monsieur Rigaud rappelle à l'occasion de ce rapport et de celui qui suit concernant le schéma des APN, les efforts que consent notre collectivité pour le développement touristique puisque la subvention à l'Office de Tourisme pour son fonctionnement est de 130 000 €.

Adopté à l'unanimité.

11. Approbation de la création d'une 6^{ème} classe à l'école maternelle de Ganges.

Une 6^{ème} classe ayant été créée à l'école maternelle de Ganges, il convient de s'engager à fournir à celle-ci, les moyens humains et matériel, de son fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

12. Mise en œuvre d'un partenariat Local d'Action jeunesse.

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de l'autoriser à solliciter le Conseil Général de l'Hérault pour la

mise en place d'un PLA.JH. Le Conseil Général du Gard sera également sollicité pour apporter son aide. (voir note jointe).

Monsieur Gaubiac se prononce contre ce nouvel engagement de notre communauté.

Monsieur Faidherbe et Pibarot approuvent sans réserve cette action.

Madame Ricome se déclare favorable mais estime que l'âge de départ de 11 ans lui paraît jeune.

Monsieur Rodriguez indique qu'à son avis, on ne met jamais assez de moyens pour aider la jeunesse.

Monsieur Chanal espère que la cible sera bien atteinte afin de réduire les incivilités dont souffre actuellement notre secteur.

Monsieur Fabrier estime qu'il s'agit d'un projet fort et d'une prise de conscience importante de notre collectivité pour des actions globales de prévention dans tous les domaines.

Monsieur Rigaud précise que l'on ne peut tolérer les incivilités et les dégradations qui se sont produites récemment notamment au monument aux morts de Ganges. La répression doit s'exercer dans ces cas là. Le PLA.JH est un outil important de prévention et il devra s'adresser à toute la jeunesse du territoire de la communauté y compris le Gard.

Monsieur Toulouse indique qu'il n'existe pas de dispositif semblable initié par le Conseil Général du Gard mais divers programmes seront sollicités pour venir en appui. Il se félicite de cet engagement.

Monsieur Issert souligne l'importance que revêtira le recrutement du coordonnateur du dispositif et s'interroge sur le niveau de financement des équipements.

Monsieur Rigaud rappelle que les financements pour le recrutement, la coordination et les actions sont à hauteur de 32 000 € par ou pendant 3 ans. Les équipements qui seront retenus dans le plan bénéficieront d'une priorité d'inscription dans les programmes du Conseil général.

Adopté par 17 voix pour et une contre.

13. Nouveau plan de financement de l'étude du schéma des activités de pleine nature.

Monsieur Chafiol précise qu'après une réunion avec les partenaires, le nouveau plan de financement est le suivant :

Conseil Général de l'Hérault :	5 500 €
Conseil Général du Gard :	2 780 €
FEADER (Europe) :	10 120 €
Communauté de communes :	4 600 €
Total :	23 000 €

Monsieur Faidherbe se félicite du volontarisme de la démarche de notre collectivité dans ce domaine.

Adopté à l'unanimité

14. Motion sur la poste de St Bauzille de Putois

Le texte suivant est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire de St Bauzille de Putois a été informé récemment de la réduction de la durée d'ouverture du bureau de la commune de 28 à 20 heures hebdomadaires. St Bauzille de Putois a une population en développement justifiant le maintien d'heures de fonctionnement ainsi qu'une population de personnes âgées allant à la poste grâce à l'ouverture du bureau. C'est pourquoi, le Conseil de communauté exprime sa ferme opposition à toute réduction d'horaires d'ouverture du bureau de poste de St Bauzille.

Nouvelles brèves



Un début d'incendie à Anglas provoqué par un arc électrique de la ligne électrique a été vite jugulé avec l'intervention des avions « trackers ».

Le quartier de l'Auberge s'anime et se rénove, installation d'un atelier «Electricité St Bauzilloise», et d'un salon de coiffure« ART Coiffure ».

Début des vendanges, sur les routes d'énormes tracteurs, d'énormes bennes, mais aussi des plus petits, que nous connaissons bien. Le progrès est passé par là, avec sa

rentabilité, il faut faire vite. La cave n'est ouverte que quelques jours, fermée le dimanche. Moins de raisins mais 11° à 15°...

Samedi 12 septembre: plusieurs animations à St Bauzille, un concours de pétanque organisé par le Café de l'Union, avec un repas à midi, de nombreux lots dont deux Louis d'or...

Sur les Berges de l'Hérault, les associations présentaient leurs diverses activités. Je ne les citerais pas toutes de peur d'en oublier une car elles sont toutes méritantes et

participent activement à la vie de nos villages. Les enfants ont pris d'assaut, la colline gonflable, et envahi le château gonflable, leur joie de vivre, leur vivacité faisaient plaisir à voir. Les musiciens, l'orgue de barbarie, les chants ont assuré l'animation. Une belle journée en définitive, mais nous attendions tout de même un public plus nombreux, ne serait ce que pour encourager ces associations...

Ce 11 novembre, une exposition sur les Poilus 1914/1918, dans la salle polyvalente de St Bauzille sera organisée du 9 au 14 novembre par l'Association Généalogie, Histoire et Patrimoine présidée par Mme Josette LEYNAUD ROUBIEU. A l'issue de la cérémonie du 11 novembre, le verre de l'amitié sera offert par la Municipalité au sein de cette exposition, elle permettra à chaque St Bauzillois, héritier de cette histoire, de revivre ces moments si difficiles de leurs ancêtres...

Jacques DEFLEUR

Montoulieu

Réouverture de la bibliothèque de Montoulieu :

Après plusieurs mois de travaux et son entrée dans le réseau de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture, la bibliothèque de Montoulieu a rouvert ses portes. Plus de 900 ouvrages sont à la disposition des lecteurs (romans, BD, livres jeunesse, documentaires, fonds local). Trois fois par an,

le passage du bibliobus de la DDLL permettra de renouveler les livres. L'inscription et l'emprunt sont gratuits pour tous.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Le lundi de
14h30 à 16h30

Le mercredi de
15h30 à 17h30

Le samedi de
10h00 à 12h00

Passage du salon de coiffure itinérant LC COIFF COIFFURE MIXTE :

Caty s'installera sur la place de Montoulieu les jeudis 8 octobre et 5 novembre avec son camion aménagé pour coiffer petits et grands (avec ou sans rendez-vous)
Caty : 06 32 12 11 65

Au moment d'éditer ce n° du Publiaire, nous apprenons avec peine le décès d'une de nos plus chères rédactrices. Josette THEROND a vécu la dernière partie de sa vie parmi nous. Institutrice à l'école maternelle, elle a mis tout son cœur dans l'exercice de sa profession, mais aussi dans les contacts avec les habitants du village de St Bauzille et des alentours, de tous âges. Notamment, c'est avec finesse, dévouement et efficacité qu'elle est entrée dans l'équipe du Publiaire, dès le début. Elle y a écrit sur les événements locaux, sur les fêtes, les carnivals, la vie des associations, le passé, les lieux, les métiers de la région, mais aussi sur des livres qu'elle nous présentait et nous conseillait. Et pendant des années et des années, elle a partagé avec nous toutes ses découvertes, ses affections, ses connaissances historiques, pédagogiques, artistiques, etc... Jusqu'au jour où elle est tombée malade. Cela a pris des années en s'aggravant peu à peu, lentement mais sans retour.

L'équipe du Publiaire et tous ses lecteurs s'associent pour présenter leurs plus sincères condoléances à son époux, qui s'est tant dévoué pour elle, ainsi qu'à toute sa famille, et pour les remercier du fond du cœur.

Lo Publiaire

ETAT CIVIL **St Bauzille de Putois**

MARIAGES

- Véronique POUJOLS et Nikone SIHARATHle 04/07/2009
- Lore-Elise SANTORO et Cédric HAUVILLEle 11/07/2009
- Déborah GOBERT et Franco GUIDICE le 11/07/2009
- Audrey RICARD et Stéphane CAMPION le 22/08/2009
- Véronique CHASSAGNE et Samuel CLIVILLE
le 29/08/2009
- Paola FLEURY et Lionel GALIBERT le 19/09/2009
- Hélène CAUSSE et Arnaud DECROIX le 19/09/2009

NAISSANCES

- Merlin ENGEL né le 24/06/2009
Fils de Fanny LORMANT et de Damien Engel
- Thaïs CORREIA-ANDRES née le 4/07/2009
Fille de Christina ANDRES et de Joao CORREIA DOS SANTOS
- Kylian BAYLE Fils de Magalie CHEVALIER et de Dominique BAYLE
- roman MOUTON né le 15/07/2009
Fils de Vanessa ALLEGRE et d'eric MOUTON
- Gabin CORNIL né le 16/07/2009
fils de Marjorie NOPPE et de Pascal CORNIL
- Nina GIRAUD née le 27/07/2009
fille de blandine RIBARD et de Mathieu GIRAUD
- Yanis HURET né le 29/07/2009
fils de Candyène HURET et de Maurice LEVEZ
- Yanis CAMMAL né le 18/08/2009
fils de Delphine SZWARC et de David CAMMAL
- Loane VILE Fille de Laetitia ROUSSET et de Pascal VILE
- Bazile NICO né le 31/08/2009
fils de Marie DHERBOMEZ

- Ruben HASCOËT-BETEILLE Né le 2/09/2009
fils de Magali BETEILLE et de Sylvain HASCOËT

DECES

- Bernard GAY le 10/07/2009
- Marguerite BERTRAND née ROLLAND le 12/07/2009
- Sam ACHIO le 10/08/2009
- Henriette VERDIER née BAUDOUIN le 22/08/2009
- Denise SUQUET le 04/09/2009
- Franck GAILLAND le 14/09/2009
- Josette COURET le 23/09/2009

Montoulieu

DECE

- - Henri COLLET le 13/08/2009

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	V	E	N	D	A	N	G	E	E
2	I	M	M	O	R	T	E	L	S
3	G	I	O	N	O		A	I	T
4	N	S		N		S	I	M	
5	O	S	I	E	R	S		I	M
6	B	I	E	R	E		S	N	E
7	L	O	U	A	N	G	E	E	S
8	E	N		S	E	L	L	E	S

Solution des mots croisés page 7

SOUVENIRS, SOUVENIRS C'EST L'HEURE DE LA RENTREE !

Tous les garçons et les filles (mais non ... seulement les filles) !



Photo de l'école Privée St Baudille où plusieurs classes sont réunies
- 1946 - 1947 - 1948 -

Ces petites demoiselles ont entre 8 et 10 ans : alors reconnaissez vos filles, mais oui ... vos grands-mères etc. ... en un mot celles que vous aimez et qui vous aiment.

Un merci particulier à Jacqueline Ollier - Gomez pour m'avoir fourni la photo et un merci de complicité à Marie-Claude Girard pour sa sensibilité.

Danièle Boutier-Girard

De gauche à droite

Rang du haut : Chantal MARTIAL, Geneviève DOUMERGUE, Gilberte BIANCIOTTO, Françoise DOUMERGUE, Thérèse-Marie JULIEN, Chantal OLIVIER, Maryse BERTRAND, Roselyne VALETTE, Marie-Vonne VIDAL.

Rang du milieu : Jacqueline VALIBOUZE, Régine PRUNET, Brigitte PELLECUER, Josette COMBET, Lucette LOPEZ, Marie José BRESSON, Marie-Ange PELLECUER, Marie-Claude GIRARD, Gilberte GAIRAUD, Jacqueline OLLIER.

Rang du bas : Martine DUSFOUR, Thérèse CAUSSE, Christine CAIZERGUES, Thérèse-Marie VALETTE, Françoise OLIVIER, Yannick GIRARD.